

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-et-unième session ordinaire

27 juin - 1^{er} juillet 2017

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1034 (XXXI) A

Original : anglais

**NOTE CONCEPTUELLE SUR PROJET 2018
DECLARATION DE 2018, ANNEE DE LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION EN AFRIQUE**

Thème :

**« VAINCRE LA CORRUPTION : UNE OPTION VIABLE DE
TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE »**

Avant-propos de la Note conceptuelle sur l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique

L'Aspiration numéro 3 de l'Agenda 2063 pour la transformation de l'Afrique vise à instiller une culture universelle de bonne gouvernance, de valeurs démocratiques, d'égalité entre hommes et femmes, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit. L'Aspiration numéro 4 reconnaît que ces valeurs/principes sont des conditions préalables nécessaires pour un continent vivant dans la paix, dans la sécurité et libéré des conflits.

En déclarant 2018 Année de la lutte contre la corruption en Afrique, les organes délibérants de l'Union africaine ont donné un grand élan à nos efforts collectifs pour réaliser une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité. La corruption est effectivement meurtrière.

La corruption affecte la vie de chaque jour, depuis la mauvaise construction de routes jusqu'à l'inégalité d'accès aux soins de santé et aux médicaments, au crime et à la violence dans nos communautés et par-delà les frontières, aux choix politiques déformés par l'argent et l'avidité.

Beaucoup a été fait ces 15 dernières années depuis l'adoption de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLC). Les acteurs gouvernementaux et non-étatiques ont sensibilisé aux effets dévastateurs de la corruption sur les droits de l'homme, les droits civils et politiques et les droits sociaux, économiques et politiques. Ils ont monté des campagnes de plaidoyer visant à influencer les agendas nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux destinés à réaliser un changement systémique. En collaboration avec une grande diversité de partenaires, ils ont adhéré à des normes mondialement acceptées de lutte contre la corruption, élaboré des outils/approches novateurs et entrepris des recherches en vue d'approfondir notre compréhension collective de la corruption et de ses nombreux visages hideux.

Et pourtant, la corruption continue à éroder le sens de l'équité et la croyance dans la justice. Le sentiment de désespoir est généralisé : la plupart des Africains ont le sentiment que leurs gouvernements ne parviennent pas à infléchir le volume élevé de flux financiers illicites en partance du continent, à s'atteler de manière adéquate aux niveaux élevés d'impunité et à mettre fin au secret entourant ceux qui possèdent et contrôlent les entreprises qui produisent nos ressources.

J'ai l'espoir que les Etats membres, les Communautés économiques régionales, les organisations de la société civile ainsi que les citoyens (femmes, hommes et jeunes), les Organes de l'UA et toutes les autres parties prenantes œuvreront ensemble en 2018 et au-delà à alléger le poids de la corruption sur la vie des millions d'Africains qui en sont affectés, en particulier les pauvres et les marginalisés dans nos sociétés.

**Signé par le Président de la CUA
S.E. M. Moussa Faki Mahamat**

NOTE CONCEPTUELLE SUR PROJET 2018 DECLARATION DE 2018, ANNEE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN AFRIQUE

Introduction

L'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLC) en 2003 et sa rapide entrée en vigueur en 2006 ont donné à de nombreux Africains l'espoir que les gouvernements de tout le continent étaient déterminés à lutter contre la corruption. Quinze (15) ans après, la corruption maintient son emprise sur le continent et revêt de nombreux visages. Elle sape la sécurité de l'Afrique, cause de graves dégâts économiques et viole les droits de l'homme.

L'Agenda 2063 reconnaît que la bonne gouvernance est l'une des conditions préalables nécessaires pour la prospérité et la paix en Afrique. Cela donne un sens d'urgence à la lutte contre la corruption si l'Afrique doit faire taire les canons d'ici 2020, soit dans deux ans à partir de maintenant.

La non-résolution de la corruption entrave la croissance durable à long terme et compromet le développement humain. Ce sont les pauvres qui souffrent le plus de la corruption. L'inégalité de la dynamique de pouvoir et d'égalité entre hommes et femmes rend les femmes et les filles plus vulnérables à l'impact de la corruption.

Le rapport Mbeki sur les flux financiers illicites souligne comment la corruption et la faiblesse des mécanismes de transparence permettent l'évasion fiscale, les fausses facturations commerciales, les tarifs abusifs de transfert et de nombreux autres moyens employés pour priver l'Afrique de la jouissance des dividendes de ses ressources. Les 50 milliards de dollars que l'Afrique perd chaque année à travers les flux financiers illicites sont des ressources qui pourraient servir à créer des emplois pour les jeunes qui sont actuellement contraints à des migrations illégales à la recherche de plus verts pâturages.

La présente Note conceptuelle explique le bien-fondé à déclarer 2018 Année de la lutte contre la corruption en Afrique. Elle identifie aussi les interventions qui, sous la direction du CCUAC, de l'Union africaine et ses organes, des Etats membres, des Communautés économiques régionales (CER), d'organisations de la société civile et de citoyens (femmes, hommes et jeunes indifféremment) y adhéreront pendant le déroulement de l'année et au-delà.

Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption souhaite établir des partenariats avec les Etats membres et les partisans sur le continent pour la mise en œuvre des activités identifiées dans le but suivant :

- approfondir la résolution, le centrage et l'expertise dans la prise en compte des nombreuses facettes de la corruption auxquelles l'Afrique est confrontée;
- augmenter et renforcer l'efficacité des efforts de plaidoyer ;

- renforcer et élargir les partenariats avec toutes les parties prenantes à travers une collaboration stratégique destinée à lutter contre la corruption sur le continent.

Signé par le Président du CCUAC
L'Honorable Daniel Batidam

Contexte et justification

1. L'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le 11 juillet 2003, a représenté une claire reconnaissance des effets négatifs de la corruption et de ses effets dévastateurs sur la transformation sociale, économique et politique du continent. L'Article 4(m) de l'Acte constitutif de l'Union africaine et l'Aspiration numéro trois¹ (3) de l'Agenda 2063 illustrent le ferme engagement des dirigeants africains à consacrer une culture de l'état de droit et de la bonne gouvernance. L'Aspiration numéro trois (3) de l'Agenda 2063 va jusqu'à déclarer que, d'ici 2063, la corruption et l'impunité seront des choses du passé.

2. La rapide entrée en vigueur de la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption (la Convention) témoigne de la détermination des dirigeants africains à agir en priorité contre le fléau de la corruption².

3. L'Article 22 de la Convention institue le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (CCUAC) au sein de l'Union africaine. Le Conseil consultatif a été créé et est devenu opérationnel en 2009, avec les fonctions suivantes :

- promouvoir et encourager l'adoption et l'application de mesures de lutte contre la corruption sur le continent ;
- rassembler des documents et des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption et des infractions assimilées en Afrique ;
- élaborer des méthodes pour analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique, et diffuser l'information et sensibiliser l'opinion publique sur les effets négatifs de la corruption et des infractions assimilées ;
- conseiller les gouvernements sur la manière de lutter contre le fléau de la corruption et des infractions assimilées au niveau national ;
- recueillir des informations et procéder à des analyses sur la conduite et le comportement des sociétés multinationales opérant en Afrique et diffuser ces informations auprès des autorités nationales visées à l'Article 18(1) de la Convention ;
- élaborer et promouvoir l'adoption de codes de conduite harmonisés à l'usage des agents publics ;

¹ Aspiration 3 : Une Afrique de la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, de la justice du règne de droit.

² La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLC) est entrée en vigueur le 5 août 2006, seulement trois ans après son adoption.

- établir des partenariats avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la société civile africaine, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, afin de faciliter le dialogue sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées;
- faire régulièrement rapport au Conseil exécutif sur les progrès réalisés par chaque Etat partie dans l'application des dispositions de la présente Convention;
- s'acquitter de toute autre tâche relative à la corruption et infractions assimilées que peuvent lui confier les organes délibérants de l'Union africaine.

4. La CUAPLC est un instrument fondamental, doté de dispositions pouvant relever le défi posé par la corruption sur le continent. Cela ne sera toutefois possible que si les Etats membres s'engagent concrètement dans sa ratification, son intégration et sa mise en œuvre. La Convention est l'un des instruments de lutte contre la corruption les plus connus dans le monde avec pourtant très peu de résultats en raison du faible engagement et de la mise en œuvre limitée par les Etats membres de l'UA. Il est ironique que plus d'Etats africains aient ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) au lieu de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLC). A ce jour, seulement trente-sept (37) Etats membres ont ratifié la Convention et en sont Etats parties. Il est donc impératif que le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (CCUAC) reçoive des ressources adéquates (financières, humaines, technologiques, infrastructurelles, etc.) afin de pouvoir s'acquitter effectivement de ses fonctions et stimuler la lutte contre la corruption ;

5. Pour favoriser une culture de démocratie et assurer la bonne gouvernance et l'état de droit, l'Union africaine a adopté les instruments suivants venant compléter la Convention :

- La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance : adoptée le 30 janvier 2007 ; Article 2 (9).
- La Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration : adoptée le 31 janvier 2011 ; Article 12.
- La Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local : adoptée le 27 juin 2014 ; Article 14.

6. L'Article 4(m) de l'Acte constitutif de l'Union africaine et l'Aspiration numéro trois³ (3) de l'Agenda 2063 illustrent le ferme engagement des dirigeants africains à adhérer à une culture de l'état de droit et de la bonne gouvernance. L'Aspiration numéro trois (3) de l'Agenda 2063 va jusqu'à déclarer que, d'ici 2063, la corruption et l'impunité seront des choses du passé ;

7. L'Union africaine est dotée d'une pléthore de cadres normatifs sur les élections, la démocratie, la gouvernance efficiente et réactive sur le continent. Ces cadres constituent les valeurs partagées africaine, notamment la tenue d'élections démocratiques, crédibles et pacifiques et un gouvernement efficient et efficace dans la dispense de services à ses citoyens d'une manière dégagée de toute corruption, un gouvernement transparent, réactif et responsable, répondant aux demandes des citoyens et évitant délibérément la main mise sur l'Etat par de puissants intérêts commerciaux. La gouvernance démocratique des ressources naturelles du continent est étroitement associée à l'efficacité et la réactivité de la gouvernance en Afrique ;

8. Selon des estimations prudentes du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, (le Rapport Mbeki), l'Afrique perd cinquante (50) milliards de dollars des Etats-Unis chaque année à travers les flux financiers illicites. Ce montant équivaut à un trillion perdu ces 50 dernières années ; 60 % de ces pertes sont dus à un évitement fiscal agressif des entreprises multinationales.

9. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption au cours des deux (2) dernières décennies en Afrique. Les Etats membres de l'UA sont des partenaires plus que disposés dans cette entreprise et ils ont pris des initiatives et des mesures à leur niveau pour concrétiser la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption, en particulier par l'établissement d'institutions nationales de lutte contre la corruption. Il en résulte que, si les défis de la corruption persistent sur le continent, des avancées significatives ont été réalisées et certains accomplissements ont été enregistrés qui méritent d'être notés. Mais l'Afrique reste confrontée à de nombreux défis liés à la corruption, le premier d'entre eux était la main mise sur l'Etat par de puissants intérêts d'entreprises.

10. La première réunion d'interface entre le Parlement panafricain, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et la société civile, les 3 et 4 août 2016, a fait ressortir la nécessité de forger des alliances, d'échanger des idées et de maximiser la volonté politique puisque différentes parties prenantes « réfléchissent ensemble à la manière de s'atteler collectivement à la corruption ». En outre, le Dialogue de haut niveau sur les partis politiques et la violence électorale en Afrique (Praia, septembre 2016) a mis en exergue le fait que la corruption politique et électorale constitue l'un des obstacles majeurs à l'intégrité des élections en Afrique.

11. Les organisations de la société civile jouent un rôle clé dans la réponse au fléau de la corruption, en particulier à travers le plaidoyer et le suivi des efforts des Etats (à

³ Aspiration 3 : Une Afrique de la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, de la justice du règne de droit.

tous les niveaux) et des organisations intergouvernementales mais une stratégie plus unifiée et plus stratégique de lutte contre la corruption manque encore. Le Deuxième Forum de la société civile sur le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, tenu du 7 au 9 décembre 2016 à Arusha, Tanzanie, a conclu que, pour une plus grande efficacité des efforts déployés contre la corruption, toutes les parties prenantes (gouvernements, parlementaires, acteurs non-étatiques, etc.) doivent suivre une approche plus holistique, plus stratégique et mieux coordonnée.

Pourquoi déclarer 2018 Année de la lutte contre la corruption en Afrique ?

12. La corruption continue à freiner les efforts entrepris pour promouvoir la gouvernance démocratique, la transformation socioéconomique, la paix et la sécurité dans les Etats membres. Les Etats membres de l'UA, les Communautés économiques régionales et l'UA se sont chargés de différents instruments réglementaires louables et ont établi différentes institutions pour combattre la corruption en Afrique ; le défi demeure toutefois l'engagement dans une approche institutionnelle pour combattre la corruption, d'une part, et combler l'écart entre l'établissement de normes et la mise en œuvre de normes à travers des politiques appropriées aux niveaux local, national, régional et continental, d'autre part. Si la corruption n'est pas traitée en Afrique, l'Agenda 2063 de l'Afrique et son plan d'action des dix premières années, le plan mondial 2030 pour le développement durable et la Vision 2020 sur le silence des fusils pourraient ne pas produire les résultats attendus ;

13. Quinze (15) ans après l'adoption de la Convention, 2018 offre une bonne occasion de faire un inventaire des progrès réalisés à ce jour, évaluer ce qu'il reste à faire et concevoir de nouvelles stratégies pouvant relever les nouveaux défis posés à la corruption de manière appropriée.

14. Si le continent a connu une croissance socioéconomique soutenue au cours des deux dernières décennies, la confiance du public a été érodée par une concentration de priorités et de gains immédiats, poussés par la corruption, la vie politique fondée sur les cycles électoraux ou les cibles de résultats trimestriels qui trop souvent placent les jeunes dans une situation pire que celle de leurs parents. Plutôt que de regarder vers un futur durable fonctionnant pour tous, nombreux sont ceux qui se retrouvent avec un sentiment de désespoir quant aux idéaux de progrès, de technologie, d'échanges commerciaux et de mondialisation à cause de la prééminence et de l'inégalité favorisées par la corruption.

15. Grâce à la mobilisation continue des Africains et de la diaspora, l'on assiste à une mobilisation croissante de l'appropriation et de la mobilisation contre la corruption. Mais l'acceptation/tolérance sociale de la corruption demeure très élevée. C'est pour cette raison que la déclaration de 2018, Année de la lutte contre la corruption en Afrique, est une occasion d'inciter chacun à adhérer aux outils et aux approches novateurs et percutants de lutte contre la corruption actuellement en place

16. La déclaration de 2018, Année de la lutte contre la corruption en Afrique, sur le thème : Vaincre la corruption, une option viable pour la transformation de l'Afrique, sera une autre occasion de consolider les gains acquis au fil des ans, d'assurer une meilleure coopération et une meilleure entraide judiciaire et d'assurer aussi une plus forte coopération internationale dans le traitement de la corruption.

Objectifs de l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique

Objectif général

17. L'objectif général de l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique et de promouvoir la lutte contre la corruption et l'impunité sur le continent comme option viable pour une Afrique prospère et pacifique.

Objectifs spécifiques

18. Les objectifs spécifiques de la célébration sont les suivants :

- i) évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption et adopter les meilleures pratiques depuis l'entrée en vigueur de la CUAPLC ;
- ii) augmenter l'espace en se fondant sur le développement des TIC et les nouvelles formes de communication pour la participation de la société civile et du secteur privé à la lutte contre la corruption en Afrique ;
- iii) évaluer le niveau de ratification, d'intégration et de mise en œuvre des instruments internationaux pertinents ayant une incidence directe sur la lutte contre la corruption au niveau national. Encourager les Etats membres à élaborer des politiques, des plans d'action et des programmes visant à dynamiser la lutte contre la corruption en Afrique ;
- iv) élaborer une position africaine commune sur le recouvrement des avoirs hébergés par des juridictions étrangères ;
- v) apporter un soutien technique aux Etats membres dans la lutte contre la corruption ; en particulier à ceux cherchant à élaborer des politiques, des plans d'action et des programmes ;
- vi) contribuer au renforcement de la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption.

19. Il est à souhaiter que des campagnes coordonnées de sensibilisation, de plaidoyer et de surveillance soient initiées par les parties prenantes et les partenaires à tous les niveaux (politique, institutionnel, organisations de la société civile, aux niveaux national et communautaire) et renforcent l'appropriation de toutes les principales parties prenantes.

Résultat attendu de l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique

20. A la fin de l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique, il est attendu que :

- le nombre d'initiatives dirigées par des citoyens et appuyées par l'UA sur la lutte contre la corruption dans toute l'Afrique passera du simple au double, avec une augmentation associée des connaissances sur tout le continent des dangers de la corruption pour la transformation socioéconomique et politique de l'Afrique ;
- augmentation de la participation de citoyens et des Etats dans les mesures et les instruments régionaux et internationaux pertinents de lutte contre la corruption ;
- accroissement de l'intégration et de la mise en œuvre de tous les instruments de l'UA et des CER ayant une incidence sur la lutte contre la corruption aux niveaux local, national et continental ; et
- la lutte contre la corruption aura significativement contribué à la réalisation de l'Agenda 2063 et à la mise en œuvre d'autres agendas pertinents du développement visant au Développement durable du continent.

Opportunités et réalisations

a) Réalisations

21. Depuis l'adoption de la CUAPLC, des développements significatifs ont été enregistrés sur le continent.

22. Trente-sept (37) pays africains ont ratifié la CUAPLC et d'autres ont pris des mesures pour intégrer certains des instruments. Un certain nombre de pays africains ont également élaboré des stratégies et des politiques de lutte contre la corruption.

23. L'Architecture africaine de la Gouvernance (AAG) visant à renforcer la coordination entre les organes et les institutions de l'UA, dotés d'un mandat formel en matière de gouvernance, de démocratie et des droits de l'homme, est également en place.

b) Opportunités

24. Au cours des 15 dernières années, le continent est passé de l'établissement de normes à un développement institutionnel.

25. L'Agenda 2063 de l'UA qui cherche à combler l'écart entre l'idéal que l'Afrique souhaite avoir atteint en 2063 et la réalité dans laquelle elle se trouve aujourd'hui

dépendra largement des succès qu'aura enregistrés le continent dans la lutte contre la corruption et l'impunité. Dans un souci d'efficacité, l'Union doit criminaliser la corruption, intégrer la bonne gouvernance, respecter l'état de droit et les droits de l'homme et des peuples à tous les niveaux. Si l'Afrique souhaite faire des progrès économiques et démocratiques, avec leurs retombées positives, elle doit intensifier la lutte contre la corruption et l'impunité.

26. Si l'Afrique veut atteindre les aspirations articulées dans l'Agenda 2063, en particulier celle d'une Afrique démocratique et développée, prospère et en paix, des mesures urgentes doivent être prises par les dirigeants africains et tous les Africains pour vaincre la corruption.

Défis posés à l'Union africaine dans la lutte contre la corruption

27. Le continent demeure confronté à d'immenses défis dans la lutte contre la corruption qui, s'ils ne sont pas pris en compte d'urgence et de manière adéquate, pourraient annihiler les gains sociaux, politiques et de développement enregistrés ces 15 dernières années. Ces défis sont mais sans s'y limiter : l'inadéquation des ressources allouées aux institutions de lutte contre la corruption, l'insuffisance de capacités et de volonté politique, le manque d'enthousiasme des Etats à livrer leur souveraineté à des organes de surveillance supranationaux, la réticence de certains Etats à intégrer les instruments de lutte contre la corruption, l'acceptation de la corruption à des niveaux élevés, la mauvaise gouvernance et le manque de considération pour l'état de droit.

28. Il est évident que, si les mesures et les politiques de lutte contre la corruption devaient contribuer à l'Agenda de l'UA et amener le continent vers une intégration et un développement crédibles, des dispositions doivent être prises d'urgence par les dirigeants africains dans ce domaine. Les développements enregistrés ces 15 dernières années donnent heureusement de solides raisons d'être optimistes.

Activités prévues pour l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique

29. Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs susvisés, une série d'activités a été prévue commencer en 2017 et s'étendre sur toute l'année 2018, en vue d'évaluer les acquis de la lutte contre la corruption à ce jour, examiner la situation de la corruption sur le continent, faire l'inventaire de ce qui doit être encore fait pour créer une culture d'intégrité sur le continent et explorer la meilleure manière de relever les défis restants.

30. Les activités cherchent à initier une campagne de plaidoyer et de coordination renforçant l'élan et atteindre les parties prenantes et les partenaires à tous les niveaux (politique, institutionnel, organisations de la société civile, aux niveaux national et communautaire) et renforcer l'appropriation de toutes les principales parties prenantes.

31. Dans le cadre des activités, un plan de communication est proposé inclure des partenaires et des célébrités et des soutiens africains dans le plaidoyer pour la lutte contre

la corruption en Afrique. Le Plan propose un message clair associé au Plan stratégique de l'UA. Il est nécessaire, en particulier, d'établir une image en engageant les médias et en utilisant des outils modernes de communication, comme la télévision et les outils en ligne pour transmettre réellement le message de l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique. A titre d'exemple, un portail spécial sera développé sur le web ainsi que des outils spéciaux et un documentaire sur l'année de la lutte contre la corruption.

Activités et calendrier proposés

32. Veuillez-vous reporter à l'Annexe.

Financement

33. S'il est prévu que l'essentiel du financement provienne de l'Union africaine, un soutien sera sollicité auprès de partenaires dans le monde entier. Les partenaires éventuels seront mais sans s'y limiter :

- i) les Etats membres de l'Union africaine à titre individuel (à identifier) ;
- ii) la Banque africaine de développement ;
- iii) la CEA de l'ONU ;
- iv) les Nations Unies (PNUD, ONUDC) ;
- v) l'Union européenne (UE) ;
- vi) la Banque mondiale ;
- vii) la coopération internationale allemande (GIZ) ;
- viii) l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- ix) le Secrétariat du Commonwealth ;
- x) des gouvernements étrangers (Australie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Nouvelle Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Suède) ;
- xi) des entreprises privées africaines (à identifier) ;
- xii) des fondations privées africaines (Trust Africa) ;
- xiii) des personnalités africaines (à identifier).

Comment sera suivie et évaluée la mise en œuvre ?

34. Si tous les Organes et autres parties prenantes pertinentes de l'UA, notamment les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations de la société civile doivent s'impliquer, les principaux organes de coordination seront néanmoins le CCUAC et la Commission à travers le Département des Affaires politiques.

35. Un Comité de coordination, composé du Secrétariat de l'AAG, de responsables des organes concernés que sont le CCC, le DAP/CUA, le PAP, le MAEP, etc. (tous les membres du Cluster Gouvernance de l'AAG) constitueront un Comité de pilotage, composé des Secrétaires exécutifs de ces organes. Le Comité de pilotage fera régulièrement rapport (une fois par mois) au Comité de coordination sur la mise en œuvre

des activités et le Comité de coordination fera rapport au Conseil Exécutif/à la Conférence durant les Sommets.

36. Le Comité de coordination présentera un rapport sur les activités menées durant l'année au Conseil Exécutif et à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin 2018 en y joignant des recommandations appropriées.

37. Les tâches seront réparties entre les membres du Comité selon ce que chacun d'entre eux sera de charger de coordonner dans les programmes et les activités susvisés.

PROJET 2018 – ACTIVITES PROPOSEES

Activités proposées et calendrier de mise en œuvre					
N°	Activité proposée	Brève description de l'activité	Objectif de l'activité	Institution responsable	Date de mise en œuvre proposée
SECTION UNE – LE PROCESSUS					
1.	Adoption de la décision de déclarer 2018 Année de la lutte contre la corruption en Afrique.	Le Conseil Exécutif adopte une décision de déclarer 2018 Année de la lutte contre la corruption en Afrique et le Conseil consultatif sur la corruption soumet une note conceptuelle en juin 2017.	Encourager tous les Etats membres et citoyens africains à s'approprier le projet.	CCUAC	Janvier 2017
2.	Etablissement de Comités de l'AAG sur la Gouvernance, chargés de mettre en œuvre la décision.	Comités/Points focaux établis par les Organes principaux pour préparer la note conceptuelle.	S'assurer que toutes les parties prenantes pertinentes soient impliquées dans le processus.		Février 2017
3.	Réunion des Points focaux pour préparer le Document conceptuel.	Le projet de Document conceptuel est examiné lors d'une réunion des Points focaux.	Examiner et enrichir le projet de note conceptuelle avant sa transmission pour examen aux différents Organes.		Mars 2017
4.	Examen du projet de Document conceptuel par tous les Organes pertinents.	Le projet de Document conceptuel est examiné par la Commission et le CCC	Enrichir davantage le projet de Document conceptuel.	La Commission africaine, la Cour, le CCC	Mars/avril 2017
5.	Réunion des Points focaux pour finaliser le Document conceptuel.	Les Points focaux de tous les Organes se réunissent pour intégrer les commentaires et observations des Organes.	Finaliser le Document conceptuel pour soumission à la 29 ^{ème} Session ordinaire du Conseil Exécutif en juin/ juillet 2017.	Tous les Organes pertinents	Mai 2017
6.	Soumission du Document conceptuel à la CUA.	Le Document conceptuel est soumis à la CUA pour transmission aux Organes de l'UA pertinents pour examen lors du Sommet de juin 2017.	S'assurer que le Document conceptuel soit examiné et adopté par le Conseil Exécutif.		Mai 2017

SECTION DEUX – ACTIVITES PREPARATOIRES/ACTIVITIES PRECEDANT 2018

7.	Retraite combinée du CCUAC, du COREP et d'autres parties prenantes pertinentes	Retraite de deux jours entre le CCUAC, le COREP et d'autres parties prenantes pertinentes	Discuter de la mise en œuvre du projet, notamment l'affectation de responsabilités à toutes les parties prenantes	Le CCUAC, le COREP et d'autres parties prenantes dotées d'un mandat de lutte contre la corruption	Août 2017
8.	Sensibilisation conjointe des agents de l'UA à la lutte contre la corruption. Agences nationales de lutte contre la corruption ; Points focaux des CER dans la lutte contre la corruption	Atelier de trois jours pour les membres du personnel de niveau supérieur de tous les Organes de l'UA	Sensibiliser le personnel de niveau supérieur de l'Union à la lutte contre la corruption et à l'importance d'observer les principes d'intégrité dans leur travail quotidien.	Tous les Organes	Septembre 2017
9.	Les Commissions nationales de lutte contre la corruption organisent des conférences dans les écoles et les établissements académiques sur la corruption et les effets de la corruption	Organisation de conférences dans les écoles et les établissements académiques	Sensibiliser à la corruption et encourager les audiences à se lever contre la corruption	Tous les Organes, toutes les Etats membres, toutes les agences nationales de lutte contre la corruption	Tout au long de l'année
10.	Entretiens avec les médias	Organisation d'entretiens avec des personnalités africaines sur les problèmes de corruption sur le continent.	S'assurer que l'Année de la lutte contre la corruption en Afrique fasse l'objet d'une bonne publicité.	Toutes les parties prenantes pertinentes.	Tout au long de 2017 jusqu'en 2018
11.	Concours de colles	Organisation, en collaboration avec les Etats membres, d'un concours de colles pour les établissements secondaires. Encouragement à la création de Clubs d'intégrité de la jeunesse dans les établissements secondaires.	Encourager la participation des étudiants, d'agences nationales de lutte contre la corruption, d'organisations de la société civile (OSC)	Tous les Etats membres de l'UA	Septembre à décembre 2017
12.	Concours de dissertation pour les universités	Au concours de dissertation écrite sera lancé pour les universités dont le sujet sera la corruption comme obstacle à la transformation socioéconomique de l'Afrique.	Encourager la participation des universités, des Etats membres, d'agences nationales de lutte contre la corruption, d'organisations de la société civile (OSC)	Tous les Etats membres de l'UA, les Organes et les universités.	Septembre à décembre 2017
13.	Nominations d'Ambassadeurs et d'Envoyés spéciaux africains sur la lutte contre la corruption.	Le Président de la CUA nomme des Ambassadeurs et des Envoyés spéciaux africains chargés de	Renforcer les systèmes d'intégrité africains	Président de la CUA	Juillet 2017

		promouvoir la transparence, l'obligation de rendre compte et la participation comme outils essentiels de la lutte contre la corruption.			
14.	Création d'un Institut africain de lutte contre la corruption	Recherche et formation sur la lutte contre la corruption en Afrique et assistance technique aux Etats membres. Il s'agit du volet renforcement des capacités du CCUAC.			Octobre 2018
Gestion des connaissances					
15.	Publication de la situation des agences de lutte contre la corruption en Afrique Rapport sur la gouvernance en Afrique (CEA)	Publication en un seul volume	Evaluer l'efficacité des agences de lutte contre la corruption dans tous les Etats membres	Toutes les parties prenantes pertinentes, les Etats membres, les agences nationales de lutte contre la corruption, les organisations de la société civile (OSC).	Janvier/février 2018 (lancement/publication lors du Sommet de janvier 2018)
16.	Création d'un numéro d'urgence/appels urgents/salle de gestion de crises sur la corruption	Création d'un numéro d'urgence/appels urgents/salle de gestion de crises sur la corruption	Présenter un forum de rapports et prise en charge rapides de problèmes de corruption et identifier les principaux domaines nécessitant des mesures immédiates.	Conseil consultatif de l'UA sur la corruption	Avril à juin 2018
17.	Documentaire sur la corruption en Afrique	Production d'un documentaire sur la corruption en Afrique	Sensibiliser les citoyens aux droits de l'homme	CCUAC, Etats membres, Agences nationales de lutte contre la corruption, Organisations de la société civile (OSC).	Juillet 2018
18.	Les arts pour la transparence	Organisation de différents événements artistiques (expositions de photos, musique, etc.).	Sensibiliser à la corruption sur le continent	Tous les Etats membres et Organes concernés, Agences nationales de lutte contre la corruption, Organisations de la société civile (OSC).	11 juillet 2018

19.	Prix pour la lutte contre la corruption	Remise de prix pour la lutte contre la corruption	Reconnaître les individus qui se sont opposés à la corruption dans leur travail quotidien	Comité de remise de prix pour la lutte contre la corruption, établi par le CCUAC	Juin/juillet 2018 (pendant le Sommet de l'UA).
20.	Table-ronde sur la lutte contre la corruption et l'atteinte des ODD en Afrique				
Plaidoyer et proximité					
21.	Les sports contre/sans la corruption	Organisations de différents événements sportifs comme : *Match de football : Chassez la corruption de l'Afrique à coups de pieds * Marche/Course pour l'intégrité	Renforcer la sensibilisation aux effets de la corruption sur le sport.	CAF/AFC, F2dérations d'athlétisme, Etats membres de l'UA et tous les Organes pertinents.	Juillet 2018 – (11 juillet – Journée de lutte africaine contre la corruption).
22.	Dialogue de haut niveau parallèlement au Sommet de juin/juillet 2018				Juin/juillet 2018
23.	Conférence régionale et/ou continentale sur les jeunes et la corruption en Afrique	Conférence continentale de réflexion sur les rôles spécifiques pouvant être joués par les jeunes dans la lutte contre la corruption.	Discuter des principaux défis posés aux jeunes en termes de corruption.	Etats membres, tous les Organes, groupes de jeunes.	Mai 2018
24.	Conférence régionale et/ou continentale sur les femmes et la corruption en Afrique	Conférence pour discuter de l'impact de la corruption sur les femmes en Afrique.	Faire l'inventaire de la situation et identifier les principaux domaines d'intervention	Etats membres, tous les Organes, groupes de femmes.	Juin 2018
25.	Ratification des Instruments de l'UA ayant une incidence sur la lutte contre la corruption	Organisation de campagnes nationales et continentales en faveur de ratifications universelles	Encourager leur ratification et leur intégration	Tous les Organes	De juillet 2017 à juin 2018
26.	Organisation d'un dialogue continental de haut niveau sur l'intensification de la lutte contre la corruption en Afrique. Thème : Vaincre la corruption : une option viable de transformation de l'Afrique.	Conférence de trois jours	Galvaniser le soutien sur tout le continent et dans la Diaspora	Tous les Etats membres de l'UA, les Organes et autres parties prenantes dans la lutte contre la corruption sur le continent et dans la Diaspora	Décembre 2018

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

**CONSEIL EXÉCUTIF
TRENTÉ ET UNIÈME SESSION ORDINAIRE
27 JUIN – 1^{ER} JUILLET 2017
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

EX.CL/1034(XXXI)B
Original: anglais

**CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION
AFRICAIN SUR LA LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION (CCUAC)
PLAN STRATEGIQUE 2017-2021**

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE 2017-
2021 DU CONSEIL CONSULTATIF DE
L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION
(CCUAC)**

PROJET DE DOCUMENT

Document de travail

Avril 2017

INTRODUCTION DU PRÉSIDENT



■

RÉSUMÉ (1/2)

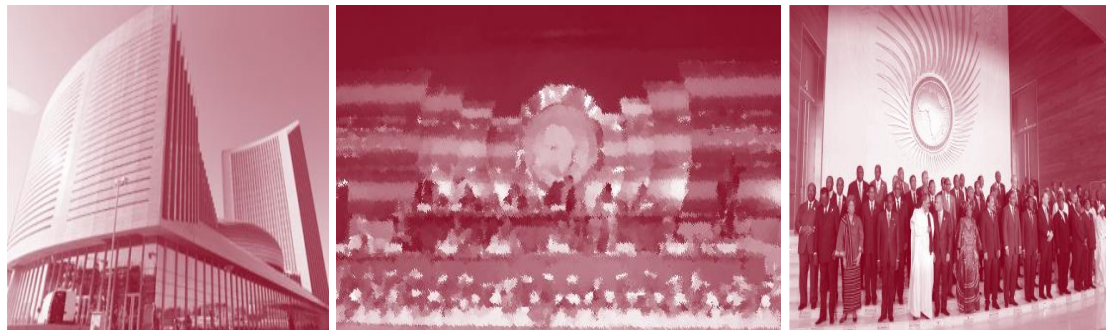


- Le plan stratégique 2017-2021 du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption est un cadre qui fournit des lignes directrices aux initiatives des membres du Conseil et du Secrétariat en vue de la réalisation de la vision à court terme du Conseil. Cette vision devrait être, avant 2020, « une organisation efficace qui fournit un appui approprié aux Etats Membres dans la mise en œuvre durable de la Convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption en Afrique. »
- L'élaboration du Cadre stratégique est fondée sur deux approches :
 - Une analyse de la mission, des points forts, des faiblesses, des opportunités et des menaces du Conseil et l'identification des principaux catégories d'acteurs ont permis l'identification d'un créneau pour le Conseil. En fait, ses interventions comme organe chargé de la coordination des initiatives de lutte contre la corruption en Afrique confirmeront la valeur ajoutée qu'elle a dans un domaine qui est en constante évolution .
 - Une analyse de la performance de sa stratégie précédente (2011-2015)
- La portée du plan stratégique s'inspire des objectifs prioritaires, des résultats et activités attendus pour atteindre les objectifs. Les axes stratégiques sont tirées des principes inscrits dans l'Acte Constitutif de l'Union africaine, la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la Lutte contre la corruption, l'Architecture africaine de gouvernement (AAG), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan décennal de mise en œuvre. En s'acquittant de son mandat et en atteignant ses objectifs stratégiques, le Conseil est conscient de la nécessité d'harmoniser les synergies et de développer des stratégies cohérentes et collaboratives avec d'autres parties prenantes
- Le Plan stratégique 2017-2021 vise à réaliser quatre objectifs :
 - Fournir une feuille de route qui définit clairement les actions du Conseil au cours des cinq (5) prochaines années. Le Plan sert d'outil pour orienter la planification, la prise de décision et l'affectation de ressources
 - Fournir un cadre stratégique et des normes communes de responsabilités qui permettent au Conseil, aux parties prenantes et aux partenaires, de s'aligner sur la façon dont les objectifs sont réalisés, et la flexibilité de répondre aux développements rapides et inattendus
 - Créer un lien solide entre le Conseil, les partenaires et les parties prenantes qui l'assisteront dans sa mission (à court terme), mesurer le niveau d'avancement dans la lutte contre la corruption en Afrique (à moyen terme) et réduire considérablement les effets de la corruption sur la bonne gouvernance et le développement en Afrique (long terme) ;
 - Fournir une plateforme pour aligner les activités du Conseil sur le plus important agenda de l'Union africaine, à savoir, l'Agenda 2063 de l'UA (Aspiration #3) et le cadre pour l'Architecture africaine de la gouvernance

RÉSUMÉ (2/2)



- Les principales hypothèses qui sous-tendent le Plan stratégique 2017-2021 ont été établies y compris l'adoption d'une approche par stratégie échelonnée en fonction de la croissance des capacités de l'UA ABC. Le Conseil continuera à entretenir de bonnes relations de travail avec les partenaires clés et les parties prenantes et des ressources supplémentaires seront mises à la disposition de l'UA-ABC
- Un Cadre stratégique comprenant quatre axes stratégiques articulera la vision du Conseil pour la période 2017-2021 :
 - L'amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;
 - Le renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;
 - Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation ; et
 - Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.
- Au cours deux premières années, le Conseil et le Secrétariat œuvreront en vue de renforcer leur propre efficacité opérationnelle, pour assurer la durabilité de leurs actions. D'autres centres d'intérêt majeurs mettront l'accent sur la ratification de la Convention par les États Membres, la mise en œuvre d'une stratégie de communication, l'élaboration et la mise en œuvre de projets de lutte contre la corruption en collaboration avec les parties prenantes.
- Pour assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre de ce plan, le Conseil jouera le rôle d'un think tank et fournira aux États Membres et au Secrétariat les conseils nécessaires sur les questions de lutte contre la corruption. Il sera également responsable de la réalisation des campagnes de communication stratégique, alors que le secrétariat exécutif fournira l'assistance technique et administrative requise pour la mise en œuvre de différentes activités.
- Le Conseil compte mettre en œuvre ce plan sur la base des principes tels que, entre autres :
 - Subsidiarité et complémentarité avec les autres organes de l'UA, les États Membres et les CER ;
 - Réalisations concrètes, faisabilité et atteinte des résultats ;
 - Méthode de mise en réseau, qui bénéficie des initiatives et des ressources fournies par d'autres acteurs
- Le Plan Stratégique vise à stimuler l'engagement soutenu avec les acteurs de la gouvernance concernés afin d'en tirer le maximum d'avantages. Il est également élaboré à un moment où le travail du Conseil consultatif a connu un regain d'intérêt à la suite de la décision de l'Union africaine de proclamer 2018 comme étant l'Année africaine de la lutte contre la corruption. Alors que le Plan Stratégique a mis l'accent sur le mandat en cours du Conseil consultatif, il est guidé par les principes de prévoyance et de flexibilité afin de le rendre adaptable et afin qu'elle puisse répondre aux défis des cinq prochaines années.



Présentation du CCUAC

Examen du Plan stratégique 2011-2015

Stratégie 2017-2021 et Plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2017-2021

Annexes

MANDAT ET MISSION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)



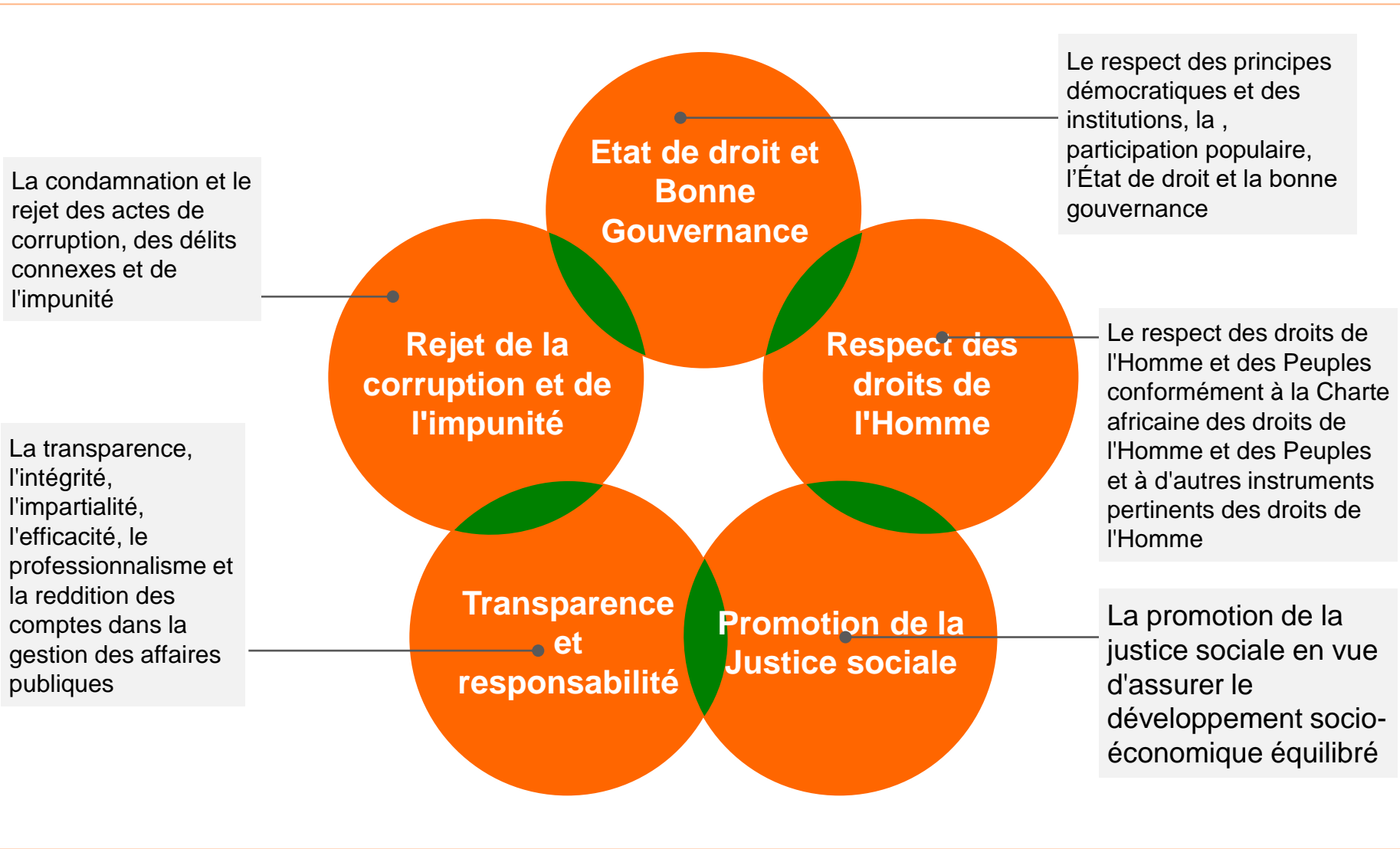
Principes fondamentaux régissant la mise en œuvre du mandat du CCUAC

- Subsidiarité et complémentarité avec les autres organes de l'UA, les États Membres et les CER ;
- Orientation des résultats, faisabilité et impact
- Coordination et coopération étroites avec les CER
- Cohérence des politiques et des programmes ; et
- Une approche de mise en réseau, qui tire profit des ressources disponibles à travers d'autres acteurs

Mission et mandat

- Promouvoir et encourager l'adoption et l'application des mesures de lutte contre la corruption sur le continent ;
- Collecter et documenter des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption et des infractions connexes en Afrique ;
- Développer des méthodologies analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique, diffuser l'information et sensibiliser le public sur les effets négatifs de la corruption et des délits connexes ;
- Conseiller les gouvernements sur la manière de traiter le fléau de la corruption et des délits connexes dans leurs juridictions nationales;
- Collecter des informations et analyser la conduite et le comportement des sociétés multinationales opérant en Afrique et diffuser ces informations auprès des autorités nationales compétentes en vertu de l'Article 18 (1) de la convention ;
- Développer et promouvoir l'adoption de codes de conduite harmonisés des fonctionnaires de l'Etat ;
- Etablir des partenariats avec la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, la Société civile africaine, les organisations étatiques, inter-gouvernementales et non-gouvernementales en vue de faciliter le dialogue dans la lutte contre la corruption et les délits connexes;
- Soumettre régulièrement un rapport au Conseil exécutif sur les progrès réalisés par chaque État partie dans le respect des dispositions de cette convention;
- Exécuter tout autre tâche concernant la corruption et les délits connexes qui peuvent lui être assignées par les organes politiques de l'Union africaine

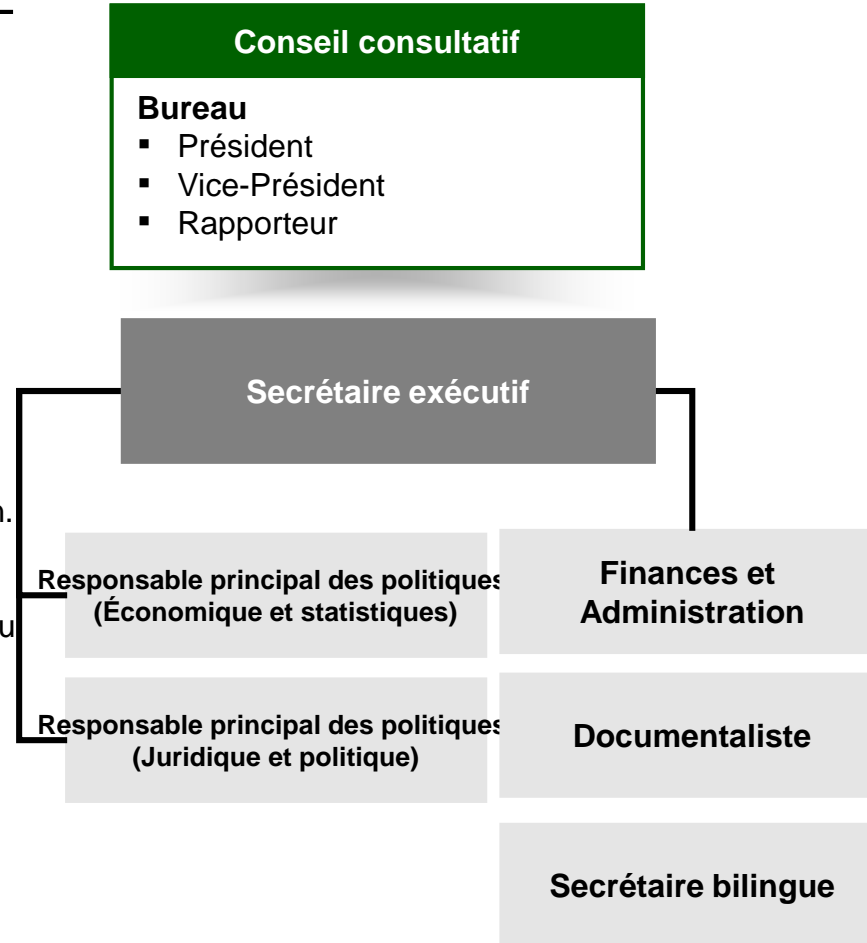
LES VALEURS FONDAMENTALES DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)



STRUCTURE DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)

Conseil consultatif

- Le conseil élit parmi ses membres un bureau composé du président, d'un vice-président et d'un Rapporteur. Les Membres du Bureau sont nommés pour une période de deux ans.
- Le Bureau assure la planification et la coordination des activités du Conseil nécessaires à l'exécution de ses fonctions en vertu de l'article 22 (5) de la convention.
- Le Bureau peut représenter le Conseil dans des conférences régionales et internationales ou des réunions liées à ses fonctions et son mandat.
- Le bureau peut, après avoir informé la Commission de l'Union africaine (CUA) et au nom du Conseil, parapher des accords de partenariats et de coopération avec d'autres organismes ou institutions régionales ou internationales poursuivant les mêmes objectifs

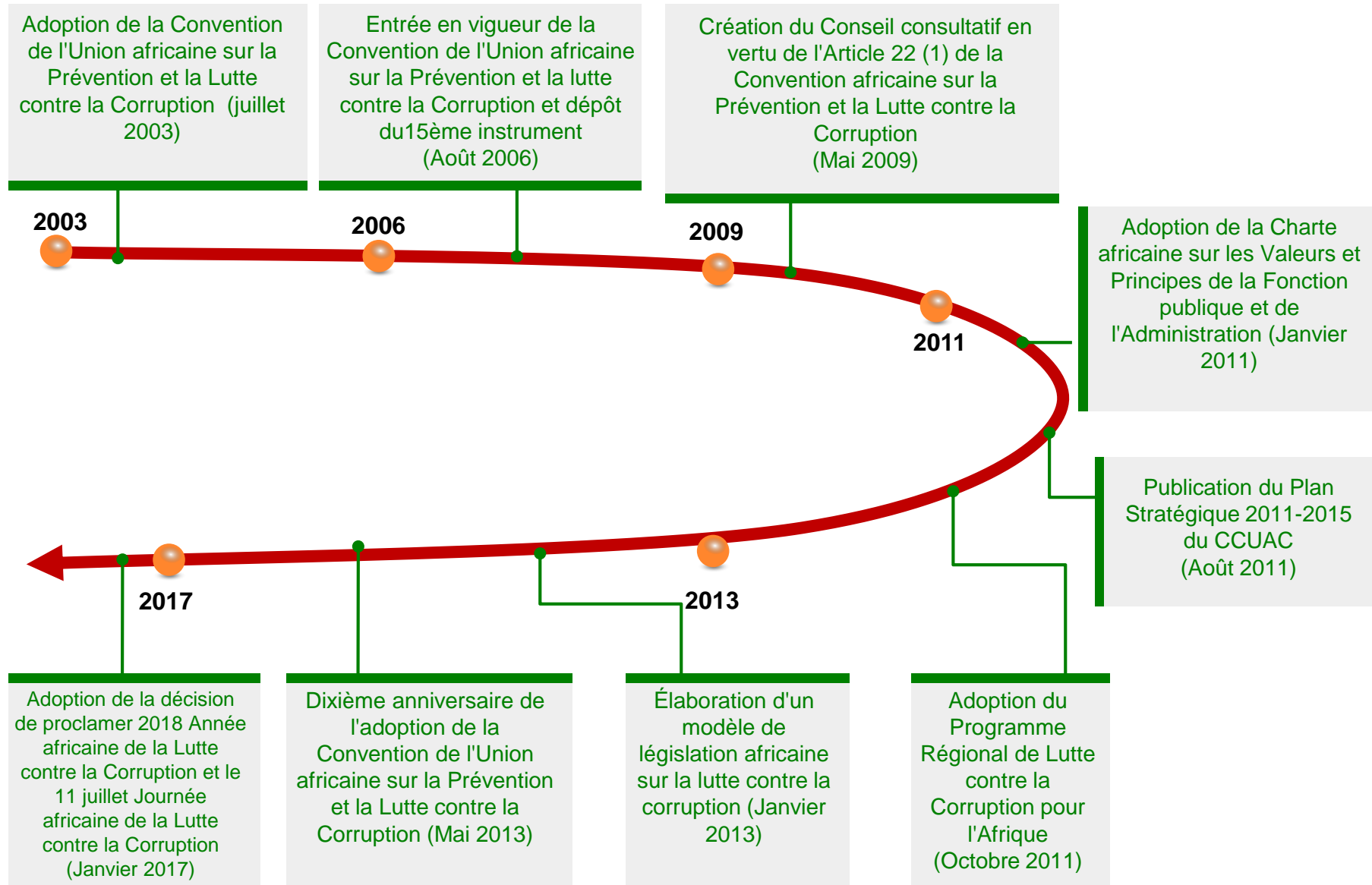


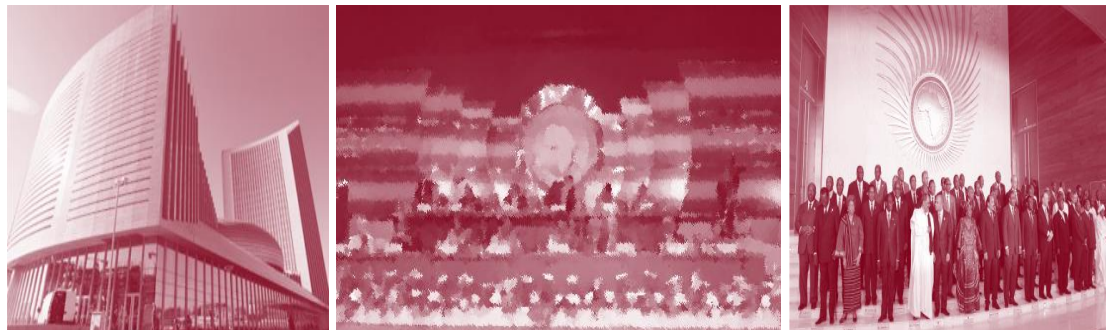
Secrétariat

- Le Secrétariat fonctionne sous la direction du bureau et le contrôle du Rapporteur.
- Il fournit un appui administratif, logistique et professionnel considérable au Conseil
- Il organise toutes les réunions du conseil et du bureau et tient le registre de tous les documents et la correspondance du conseil.
- Il fournit également l'appui technique nécessaire aux membres du Conseil dans la réalisation de leurs missions.
- Le Secrétariat est dirigé par un Secrétaire exécutif et doté d'un personnel administratif, technique et professionnel



PRINCIPAUX JALONS DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION (CCUAC)





Présentation du CCUAC

Examen du Plan Stratégique 2011-2015

Plan Stratégique 2017-2021 et plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2017-2021

Annexes

Rapport sur la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2015 du CCUAC

Axes stratégiques I

- Soutien à la mise en œuvre de la convention
- 5% de mise en œuvre des activités



Axes stratégiques II

- Sensibilisation sur la convention et la visibilité du conseil
- 0% de mise en œuvre des activités



Axes stratégiques III

- Création de partenariats
- 0% de mise en œuvre des activités



Axes stratégiques IV

- Efficacité organisationnelle du Conseil et Suivi et évaluation
- 0% de mise en œuvre des activités¹





Axes stratégiques I....

Appui à la mise en œuvre de la convention



Objectifs prioritaires

Activités

Progrès réalisés (2011 à 2015)

état

- Promouvoir l'application du code de conduite adopté pour les fonctionnaires publics

- Diffusion du code de conduite adopté au sein des Etats parties
- Suivre la création, la mise en œuvre et l'impact des codes de conduite aux niveaux nationaux

- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés



- Établir des méthodologies afin d'analyser la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique

- Évaluer les instruments de mesure existants de la corruption en ce qui concerne le degré d'application tel que défini par la convention
- Élaborer un instrument de mesure pour évaluer la nature, l'ampleur et l'impact de la corruption
- Concevoir un instrument de mesure adapté et complet de la corruption en Afrique

- Travaux en cours
- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés



ÉVALUATION DÉTAILLÉE : AXES STRATÉGIQUES I



Axes stratégiques I

Appui à la mise en œuvre de la convention



Principaux Objectifs

Activités

Progrès réalisés (2011 à 2015)

état

- Assurer la ratification de la convention par les États Membres de l'Union africaine

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation au niveau des États membres sur l'importance de la ratification de la Convention

- Résultats attendus non réalisés



- Promouvoir et encourager l'élaboration d'un cadre juridique adéquat et efficace par les États parties

- Analyser et identifier les lacunes dans l'appropriation de la convention par les États parties

- Résultats attendus non réalisés



- Proposer une loi modèle qui pourrait être adaptée aux États membres pour soutenir la domestication appropriée de la convention par États Parties

- Résultats attendus non réalisés

- Suivre l'application des lois mises en place et leurs effets/impact sur la réduction de la corruption et des infractions assimilées dans les États parties

- Résultats attendus non réalisés

ÉVALUATION DÉTAILLÉE : AXES STRATÉGIQUES I



Axes stratégiquesI....

Appui à la mise en œuvre de la Convention



Objectifs prioritaires

- Analyser et encourager le développement des capacités des organes nationaux et sous-régionaux en charge de la lutte contre la corruption

Activités

- Examiner les capacités actuelles des organes de lutte contre la corruption à soutenir efficacement la mise en œuvre de la Convention et la lutte contre la corruption
- Appuyer la mise en œuvre d'un programme pertinent de développement des capacités des organes de lutte contre la corruption

Progrès réalisés (2011 à 2015)

- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés

état



Axes Stratégiques II

Sensibilisation sur la Convention et la visibilité du Conseil



Objectifs prioritaires

- Renforcer la sensibilisation sur la Convention et ses mécanismes de mise en œuvre (aux niveaux national, sous-régional et régional)

Activités

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication
- Établir des liens formels avec les réseaux et organismes appropriés de lutte contre la corruption
- Collecter, et documenter des informations sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique
- Partager les informations sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique
- Présenter les champions ou les meilleures pratiques dans l'application des dispositions de la Convention

Progrès réalisés (2011 à 2015)

- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés

Etat





Axes Stratégiques III

Création de partenariats



Objectifs prioritaires

- Renforcer les partenariats avec les acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption

Activités

- Élaborer des projets appropriés pour la réalisation du plan stratégique (technique)
- Obtenir l'engagement des parties prenantes à s'impliquer dans les projets élaborés par le Conseil.
 - Parties: Le CCUAC, les États Membres de l'UA, la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
 - Parties associées : Banque africaine de développement (Bad), organismes des Nations-unies et organes pertinents
 - Parties prenantes: ONG et Société civile

Progrès réalisés (2011 à 2015)

- Résultats attendus non réalisés
- Résultats attendus non réalisés

Etat





Axes stratégiques IV

Efficacité organisationnelle du Conseil et suivi et évaluation



Objectifs prioritaires	Activités	Le progrès réalisés (2011 à 2015)	État
<ul style="list-style-type: none"> • Établir un secrétariat efficace, fonctionnel et doté de ressources suffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un secrétariat doté d'un personnel adéquat • Définir un organigramme pour le secrétariat avec la mission et les interrelations • Recruter un personnel permanent pour le Secrétariat • Élaborer et mettre en œuvre un programme de développement des capacités au profit du personnel • Élaborer un système harmonisé de planification et de rapport entre le Conseil et le Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus non réalisés • Résultats attendus non réalisés • Résultats attendus non réalisés • Résultats attendus non réalisés 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et sécuriser les ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les ressources internes au sein de l'UA 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus non réalisés 	

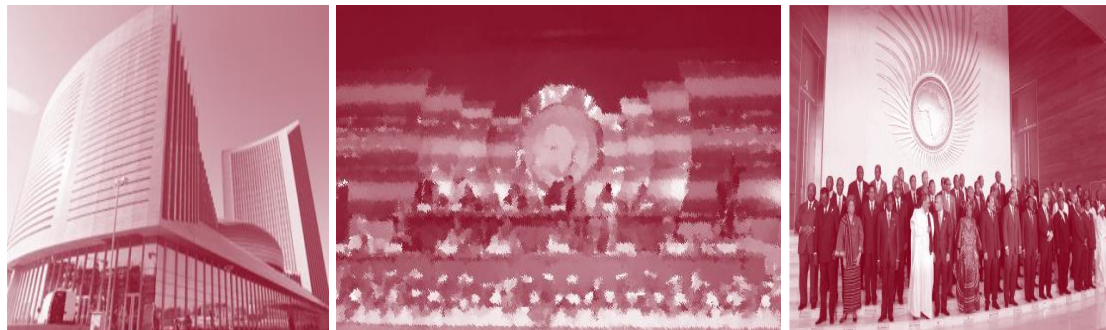


AXES stratégiques IV....

Efficacité organisationnelle du Conseil et Suivi et Evaluation



Objectifs prioritaires	Activités	Progrès réalisés (2011 à 2015)	Etat
<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser et sécuriser les ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier, mobiliser et sécuriser les ressources externes 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés 	
<ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'efficacité des membres du Conseil durant leur mandat 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le renforcement de l'adhésion des nouveaux membres du Conseil et leur appropriation de l'orientation stratégique du Conseil consultatif Établir et systématiser le processus de transition entre le conseil sortant et le nouveau conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	
<ul style="list-style-type: none"> Suivre, évaluer et rendre compte des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention 	<ul style="list-style-type: none"> Établir un système de partage et de collecte d'informations dans la lutte contre la corruption par le Conseil, les États parties et les partenaires Rendre compte des principales activités menées avec leurs résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats attendus non réalisés Résultats attendus non réalisés 	



Présentation du CCUAC

Examen du Plan stratégique 2011-2015

Plan stratégique 2017-2021 et Plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2017-2021

Annexes



OBJECTIFS, FFOM, HYPOTHÈSES ET CADRE STRATÉGIQUE DE LA STRATÉGIE 2017-2021

LES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021



Fournir une feuille de route qui définit clairement les actions du Conseil au cours des cinq (5) prochaines années. Le Plan sert **d'instrument d'orientation** de planification, de prise **de décision** et d'affectation **des ressources**



Fournir un cadre stratégique et **des normes communes de responsabilités** qui permettent au Conseil, aux parties prenantes et aux partenaires, de s'aligner sur la façon dont les **objectifs sont réalisés, et la flexibilité** de répondre à développements rapides et inattendus



Créer un lien solide entre le Conseil, les partenaires et les parties prenantes qui l'assisteront dans sa mission (à court terme), mesurer **le niveau d'avancement** dans la lutte contre la corruption en Afrique (à moyen terme) **et réduire** considérablement les effets de la corruption sur la bonne gouvernance et le développement en Afrique (long terme) ;

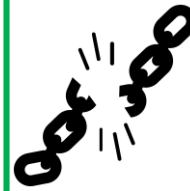


Fournir une plateforme pour aligner les activités du Conseil sur l'agenda phare de l'Union africaine, à savoir, **l'Agenda 2063 de l'UA** (Aspiration #3) et sur le cadre de **l'Architecture africaine de Gouvernance**

ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU CCUAC (FFOM)



- Qualification et compétence des membres du Conseil
- Établissement et opérationnalisation des règles et procédures
- Diversité culturelle de ses membres
- Présence de l'UA derrière le Conseil
- Couverture continentale de la convention
- Indépendance du Conseil



- Insuffisance de ressources humaines pour la mise en œuvre du plan stratégique du CCUAC
- Insuffisance des ressources financières
- Insuffisance de partenariats à long terme
- Manque de soutien logistique, par exemple, espace de bureau, moyens de transport
- Cour mandat du Conseil, entraînant des changements récurrents au cours d'un horizon de planification stratégique par exemple, 3 changements dans un seul horizon de planification stratégique



- Sensibilisation accrue sur les effets négatifs de la corruption
- Dynamisme élevé de la communauté de lutte contre la corruption
- Partenariats /Synergie avec les organismes régionaux et nationaux de lutte contre la corruption, les ONG et les agences internationales telles que l'ONU
- Regain d'intérêt de la lutte contre la corruption et l'importance d'une bonne gouvernance en Afrique pour la communauté internationale



- Manque d'une structure d'appui en vue de faciliter la mise en oeuvre des plans stratégiques du CCUAC
- Manque d'engagement politique des États parties dans l'établissement d'un cadre législatif conforme aux dispositions de la Convention
- Manque d'engagement politique des États Membres de l'UA dans la ratification et la domestication de la Convention

LES HYPOTHÈSES CLÉS QUI SOUS-TENDENT LE PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 ET LE PLAN DE MISE EN OEUVRE



Adoption d'une approche stratégique échelonnée, alignée sur l'amélioration progressive des capacités du CCUAC.



Le Conseil continuera à entretenir de bonnes relations de travail avec les parties prenantes et les partenaires clés



Les ressources supplémentaires seront mises à la disposition du CCUAC



Le CCUAC s'efforcera d'être une organisation apprenante, qui tire les leçons de ses erreurs tout en s'ouvrant aux bonnes pratiques de gestion.



Le CCUAC s'efforcera d'être flexible dans la mise à jour de son Plan Stratégique au fil des événements

CADRE STRATÉGIQUE DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA LUTTE CONTRE LA



I Amélioration du cadre juridique pour lutter contre la corruption

- a Encourager la ratification de la convention par les États parties
- b Favoriser et encourager l'adoption d'un cadre juridique adéquat et efficace par les États parties
- c Favoriser l'adoption par les États Parties d'un Code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics
- d Élaborer des stratégies pour faire face aux éléments corruption, crime et commerce dans les flux financiers illicites.

II Renforcement des capacités des États parties à combattre la corruption

- a Renforcer les capacités des principaux acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption à travers tous les CER
- b Encourager le partage de savoir d'expérience au sein des acteurs de lutte contre la corruption dans chaque CER
- c Élaborer et rendre disponibles les ressources et les instruments de lutte contre la corruption

III Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

- a Sensibiliser sur le rôle du CCUAC; élaborer et opérationnaliser un plan d'action en vue d'appuyer la Déclaration de 2018 comme Année africaine de lutte contre la corruption.
- b Renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs de la Gouvernance internes
- c Renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs externes
- d Fourniture de locaux permanents qui répondent aux exigences opérationnelles du Conseil

IV Renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

- a Lever les contraintes financières du Secrétariat et renforcer ses capacités d'exécution
- b Renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat.
- c Définir la structure de Gouvernance entre le Conseil et le Secrétariat.



PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2017-2021

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (1/23)



Objectifs stratégiques

Encourager la ratification de la Convention par les États Parties (*résultats : Inciter tous les États Membres de l'Union africaine à signer et à ratifier la Convention*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Mener des missions de plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention dans les pays non signataires	Missions spécifiques régionales et nationales régulières de plaidoyer (Une mission spécifique régionale et une mission spécifique nationale)	N/D	N/D	N/D	N/D	Conseil
2 Suivre l'état de ratification de la convention au sein des États Membres de l'Union africaine et produire des rapports annuels à l'intention du Conseil exécutif	Des rapports réguliers sur la ratification de la convention	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (2/23)



Objectifs stratégiques

Favoriser et encourager l'adoption par les États parties d'un cadre juridique adéquat et efficace (*résultats : Assurer que la prévention et la répression de la corruption et des délits assimilés à travers des mesures juridiques soient efficaces dans tous les États Membres signataires de la convention*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Adoption d'une loi modèle (élaborée avec l'appui de la CEA) pour appuyer la domestication appropriée de la Convention par les États Parties	Adoption d'une loi modèle par le Conseil exécutif de l'Union africaine	Janvier	Conseil
2 Encourager tous les États parties ayant mis en place des lois contre la corruption à s'approprier la loi modèle	Appropriation de la loi modèle par tous les États parties ayant ratifié la convention	Décembre	Conseil
3 Inciter tous les États Parties ne disposant pas de lois contre la corruption à adopter la loi modèle	Adoption de la loi-modèle par tous les États parties ayant ratifié la Convention	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (3/23)



Objectifs stratégiques (

Favoriser et encourager l'adoption par les États Parties d'un cadre juridique approprié et efficace *(Assurer que la prévention et la répression de la corruption et des infractions assimilées à travers des mesures juridiques sont efficaces dans tous les États Membres signataires de la convention))*

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
4 Mener des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi-modèle (et de la convention) par les États Parties qui ont ratifié la Convention	Rapports annuels sur le niveau de domestication de la loi modèle (analyse des lacunes et recommandations)	Décembre	Décembre	Décembre	Conseil
5 Instituer un programme annuel en vue d'identifier et de reconnaître les efforts des États Parties y compris les meilleures pratiques dans la mise en œuvre des dispositions de la Convention durant les Sommets de l'UA et les ateliers sur la lutte contre la corruption et la conférence annuelle de lutte contre la corruption	Opérationnalisation du programme d'identification	Janvier	Janvier	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (4/23)



Objectifs stratégiques

Favoriser l'adoption par les États Parties d'un Code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics
(résultats : Tous les États Parties ayant ratifié la Convention adoptent et mettent en œuvre des codes de conduite de qualité dont l'application contribue, de manière considérable, à une réduction de la corruption parmi les fonctionnaires publics)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Élaborer et adopter un Code de Conduite harmonisé pour les Agents publics	Élaboration et adoption d'un Code de conduite par le Conseil exécutif de l'Union africaine	Janvier	Conseil
2 Mener une étude en vue d'identifier les États Parties ayant des lacunes dans le Code de conduite pour les agents publics et les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les agents publics	Enquête sur l'état du Code de conduite pour les agents publics à travers tous les États Parties qui ont ratifié la convention	Juin	Conseil
3 Engager les États Parties à aligner le Code de conduite existant sur le Code de conduite harmonisé pour les agents publics	Les États Parties disposant d'un Code de conduite préexistant ont aligné celui-ci sur le Code de Conduite harmonisé	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (5/23)



Objectif stratégique Ic (contd.)

Favoriser l'adoption par les Etats Parties d'un Code de conduite harmonisé pour les agents (*résultats : Tous les États Parties qui ont ratifié la Convention ont adopté et appliquent des codes de conduite de qualité et l'application du code de conduite contribue à réduire de manière significative la corruption parmi les agents publics*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
4 Exhorter les États Parties ne disposant pas de code de conduite pour les agents publics à adopter le code de conduite harmonisé pour les agents publics	Les États Parties n'ayant pas de code de conduite préexistant ont adopté le code de conduite harmonisé	Décembre	Conseil
5 Vulgariser les résultats des enquêtes régulières sur le niveau d'application (et l'impact) des codes de conduite harmonisés pour les agents publics dans les États Parties qui ont ratifié la Convention	Rapports d'enquête sur les avancées et les recommandations relatives à la mise en œuvre	Décembre	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (6/23)



Objectif stratégique Id

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour faire face à la corruption dans les flux financiers illicites
(résultats : Mise en œuvre de stratégies efficaces pour atténuer la corruption dans les flux financiers illicites débouchant sur une réduction générale des flux financiers illicites à travers le continent)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Intégrer les flux financiers illicites dans l'Article 22 de la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la lutte contre la corruption – « Élaborer des méthodologies en vue d'analyser la nature et l'ampleur des flux financiers illicites provenant d'Afrique, diffuser les informations et sensibiliser le public sur les effets négatifs des flux financiers illicites provenant d'Afrique »	Intégration des Flux Financiers Illicites dans l'Article 22 du CUAPLCC	Décembre	Conseil
2 Obtenir la ratification des États Parties de la convention révisée	Ratification de la Convention révisée par un nombre minimal d'États Parties	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (7/23)



Objectif (contd.) stratégique

Elaborer et mettre en œuvre des stratégies pour faire face à la corruption dans les flux financiers illicites
(résultats : Mise en œuvre de stratégies efficaces pour atténuer la composante corruption des flux financiers illicites débouchant sur une réduction générale des flux financiers illicites à travers le continent)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
<p>3 Élaborer un programme d'activités en vue de rendre opérationnelle l'Article 22 révisé de la convention visant à lutter contre la composante corruption des flux financiers illicites :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Élaboration de projets de lois types autour des marchés publics – Amélioration de l'accès public aux Budgets Nationaux – Le programme de plaidoyer / et de sensibilisation du public destiné à donner des informations détaillées sur l'impact économique, social et politique des flux financiers illicites 	Élaboration d'un Programme de Flux Financiers Illicites	Juin	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (8/23)



Objectif stratégique IIa

Renforcer les capacités des acteurs nationaux et régionaux de la lutte contre la corruption à travers tous les CER (*résultats : assurer une augmentation du nombre de cas de corruption faisant l'objet de procès et des condamnations prononcées à travers tous les CER*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Réaliser une étude en vue d'identifier les lacunes des capacités régionales en même temps que l'enquête sur la corruption et la chaîne de poursuite dans tous les États Parties qui ont ratifié la Convention	Rapport d'analyse des lacunes pour chaque région	Décembre	Secrétariat
2 Élaborer des programmes de renforcement de capacités des régions en vue de renforcer les capacités des acteurs clés de la chaîne de poursuite et d'enquête	Élaboration de programmes de renforcement de capacités des régions	Juin	Secrétariat
3 Opérationnaliser les programmes de renforcement des capacités des régions	Opérationnalisation du Programme de renforcement des capacités régionales	Janvier	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (9/23)



Objectif stratégique IIb

Encourager le partage de connaissances et d'expériences entre les acteurs nationaux et régionaux de la lutte contre la corruption (*résultats: facilitation de la coopération trans-frontalière résultant sur une augmentation du nombre de cas de corruption faisant l'objet de procès et des condamnations prononcées*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
<p>1 Organisation de conférences annuelles au profit des acteurs clés (organismes de lutte contre la corruption, application de loi et système judiciaire) de la chaîne de poursuites et d'investigation (de concert avec les acteurs externes) afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption</p>	Organisation d'ateliers élargis annuels de lutte contre la corruption	Juin	Juin	Juin	Juin	Conseil
<p>2 Organisation d'ateliers et de séminaires régionaux au profit des acteurs clés de la chaîne de de poursuites afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption</p>	Organisation de 2 ateliers régionaux par an	Mars et Septembre	Mars et Septembre	Mars et Septembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (10/23)



Objectif de stratégie IIc

Élaborer et rendre accessibles les outils et ressources de lutte contre la corruption (*résultats : Élaborer et rendre accessible un ensemble d'outils et de ressources pour faciliter la lutte contre la corruption*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Création par les pays d'un réseau de points focaux en vue de recueillir les données sur les actes de corruption et les infractions assimilées	Création du Réseau des points focaux nationaux et régionaux	Juin	Secrétariat
2 Démarrage par les pays de la collecte et de l'analyse des données sur les actes de corruption et les infractions assimilées	Opérationnalisation de la Collecte et de l'analyse des données	Juin	Secrétariat
3 Régulièrement publier et rendre accessibles les données sur les actes de la corruption	Données publiées sur le site internet du CCUAC et mises à la disposition du public	Septembre	Septembre	Septembre	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (11/23)



Objectif stratégique (contd.) IIc

Élaborer et rendre accessibles les instruments et ressources de lutte contre la corruption (*résultats : Élaborer et rendre accessibles un ensemble d'outils et de ressources en vue de faciliter la lutte contre la corruption*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
4 Évaluer les instruments existants de mesure de la corruption en ce qui concerne leur champ d'application tel que défini par la Convention	Rapport d'évaluation sur les instruments actuels de mesure de la corruption utilisés en Afrique	Décembre	Secrétariat
5 Élaborer de nouvelles méthodes d'analyse de la nature et de l'ampleur de la corruption en Afrique	Élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation de la corruption en Afrique	Juin	Secrétariat
6 Réaliser une étude de référence une fois toutes les deux années sur la conduite et les comportements contraires à l'éthique des acteurs clés (Par exemple, les compagnies multinationales) opérant en Afrique	Réalisation de l'étude de référence et diffusion des résultats	Juin	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (12/23)



Objectif stratégique (contd.) IIc

Élaborer et rendre accessibles les outils et ressources de lutte contre la corruption (*résultats: Élaborer et rendre accessibles un ensemble d' outils et de ressources en vue de faciliter la lutte contre la corruption*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
7 Faciliter l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales de lutte contre la corruption	Accès aux bases de données internationales accordé à tous les organismes nationaux de lutte contre la corruption	Décembre	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (13/23)

Objectif stratégique IIIa

Renforcer la sensibilisation du grand public sur le rôle du CCUAC, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en vue d'appuyer la proclamation de 2018 comme étant l'Année africaine de la Lutte contre la Corruption (*résultats : Sensibilisation accrue sur le CCUAC et son rôle dans la lutte contre la corruption en Afrique ; revue des progrès réalisés jusqu'ici sur la lutte contre la corruption, évaluation de ce qui reste à faire et nouvelles stratégies pour relever les nouveaux défis de la corruption*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du CCUAC: <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation du grand public – Implication des principaux acteurs 	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication	Décembre	Secrétariat
2 Élaboration et validation de la note d'orientation sur la proclamation de 2018 comme étant Année africaine de la Lutte contre la Corruption	Finalisation de la note d'orientation	Juin	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (14/23)



Objectif stratégique (contd.) IIIa

Renforcer la sensibilisation du grand public sur le rôle du CCUAC ; élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en vue de soutenir la proclamation de 2018 comme étant l'Année africaine de la Lutte contre la Corruption (*résultats : Sensibilisation accrue sur le CCUAC et son rôle dans la lutte contre la corruption en Afrique ; revue des progrès réalisés jusqu'ici sur la lutte contre la corruption, évaluation de ce qui reste à faire et nouvelles stratégies pour relever les nouveaux défis de la corruption*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
3 Opérationnaliser la note d'orientation sur la Proclamation de 2018 comme étant Année africaine de la Lutte contre la Corruption <ul style="list-style-type: none"> – Proposition d'activités de traitement – Proposition d'activités préparatoires – Proposition d'activités de gestion des connaissances – Proposition d'activités de plaidoyer et de sensibilisation – Proposition d'activités de financement 	Opérationnalisation de la note d'orientation	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (15/23)



Objectif de stratégie IIIb

Renforcer les relations et l'engagement du CCUAC avec les acteurs et les institutions internes de gouvernance de l'Union africaine (*résultats : Renforcer le pilier des Valeurs partagées de l'UA et amélioration des capacités du CCUAC*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Élaborer conjointement avec les acteurs internes le programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2019-2023	Élaboration du programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2019-2023	Décembre	Secrétariat
2 Mettre en œuvre le programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2019-2023 en collaboration avec les acteurs internes de l'UA	Opérationnalisation du programme régional de lutte contre la corruption pour l'Afrique 2019-2023	Janvier	Secrétariat
3 Nommer un point focal du CCUAC pour l'Architecture africaine de Gouvernance (AAG)	Nomination du point focal pour l'AAG	Juin	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (16/23)



Objectif stratégique IIIb (contd.)

Renforcer les relations et l'engagement du CCUAC avec les acteurs et les institutions internes de gouvernance de l'Union africaine (*résultats : Renforcer le pilier des Valeurs partagées de l'UA et amélioration des capacités du CCUAC*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
4 Opérationnaliser la participation du CCUAC à l'architecture africaine de gouvernement (AGA)	Participation pleine et régulière aux activités et aux réunions de l'AAG	Janvier	Secrétariat
5 Identifier les programmes potentiels pour une collaboration conjointe avec la Cour africaine et la CEA dans les domaines du développement et de la mise en œuvre, par exemple la stratégie de communications avec la Cour africaine	Opérationnalisation du Programme d'activités conjointes avec la Cour africaine	Septembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (17/23)



Objectif stratégique IIIc

renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs externes (*résultats : Collaboration plus étroite et structurée avec les acteurs externes, entretenue par le Conseil dans les domaines de l'allocation des ressources et des meilleures pratiques*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Identifier et cartographier le soutien potentiel des partenaires externes dans les domaines de : <ul style="list-style-type: none"> – Financement – Renforcement de capacités et – Programme de mise en oeuvre 	Partenaires identifiés et cartographiés dans les trois domaines essentiels	Juin	Conseil
2 Élaborer de nouveaux partenariats entre le CCUAC et les acteurs à travers tous les domaines identifiés pour susciter des engagements structurés	Élaboration de Stratégies d'engagement des partenaires	Septembre	Conseil
3 Mise en oeuvre de nouvelles stratégies de partenariats à travers les trois domaines identifiés	Mise en oeuvre des stratégies d'engagement des partenaires	Décembre	Secrétariat

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (18/23)



Objectif stratégique IIIc (contd.)

Renforcer les relations entre le CCUAC et les acteurs externes (*résultats : Collaboration plus étroite et structurée avec les acteurs externes, entretenue par le Conseil dans les domaines de l'allocation des ressources et des meilleures pratiques*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
4 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour rétablir et renforcer les relations tendues avec les partenaires externes clés	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de renforcement des partenaires	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (19/23)



Objectif stratégique de III d

Assurer la fourniture opportune de locaux permanents qui répondent aux exigences opérationnelles du Conseil
(résultats : *Respect total de l'accord de siège et construction des locaux permanents de la cour*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Établissement et opérationnalisation des activités du Comité de facilitation conjoint	Création et opérationnalisation du Comité de Facilitation conjoint	Juin	Conseil
2 Élaborer et obtenir l'approbation des plans architecturaux finals	Élaboration et approbation des plans architecturaux	Juin	Conseil
3 Démarrer la construction du siège du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption	Démarrage de la construction des locaux	Juin	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (20/23)



Objectif stratégique IVa

Lever les contraintes en matière de ressources du Secrétariat et améliorer ses capacités (*résultats : Secrétariat doté de ressources suffisants pour l'exécution du Plan stratégique 2017-2021*)

Activités	Résultats escomptés	objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Finaliser le recrutement de cadres permanents (Agents principaux de politiques) pour doter la structure d'un personnel <ul style="list-style-type: none"> – Haut fonctionnaire politique- Questions statistiques et économiques – Haut fonctionnaire de politique- Questions politiques et juridiques 	Tous les postes permanents vacants seront dotés des ressources nécessaires avant avril	Décembre	Secrétariat
2 Mettre sur pied une structure d'exécution provisoire en vue d'appuyer le Secrétariat dans l'exécution du plan de mise en œuvre et du Plan stratégique 2017-2021	Approbation d'une structure provisoire d'exécution de projets	Juin	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (21/23)



Objectif stratégique IVa (contd.)

Lever les contraintes du Secrétariat liées au manque de ressources et améliorer ses ressources (*résultats : Secrétariat doté de moyens suffisants pour l'exécution du Plan stratégique 2017-2021*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
3 Engager les partenaires externes à doter la structure d'appui provisoire de personnel en vue de faciliter la mise en oeuvre du plan stratégique : <ul style="list-style-type: none"> – Détachements – Recrutement direct 	Dotation en personnel complet de la structure provisoire d'exécution de projets	Décembre	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN OEUVRE (22/23)



Objectif stratégique IVb

Renforcer les capacités techniques du Secrétariat. *(résultats: Le Secrétariat possède un personnel avec des capacités techniques suffisantes pour l'exécution du Plan stratégique 2017-2021)*

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Effectuer une analyse du déficit de qualifications propre à tout le personnel du Secrétariat du CCUAC et aux membres du Conseil	Rapport sur le déficit de qualifications et recommandations pour combler le déficit	Décembre	Secrétariat
2 Élaborer et mettre en œuvre le programme de renforcement de capacités pour combler le déficit de qualifications de tout le personnel du CCUAC	Élaboration et mise en œuvre du programme de renforcement de capacités	Juin	Secrétariat
3 Élaborer et mettre en œuvre un programme d'intégration au profit des nouveaux membres du Conseil pour assurer la continuité dans la mise en oeuvre des initiatives stratégiques	Élaboration et mise en œuvre du Programme d'intégration des nouveaux membres du Conseil	Janvier	Conseil

PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN ŒUVRE (23/23)



Objectif stratégique IVc

Définir la structure de gouvernance entre le Conseil et le Secrétariat (*résultats : Des relations plus fortes et plus efficaces entre le Conseil et le Secrétariat*)

Activités	Résultats escomptés	Objectifs annuels					Propriétaire
		2017	2018	2019	2020	2021	
1 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de transition entre le Conseil sortant et le Conseil entrant	Élaboration et mise en œuvre du document de transition	Janvier	Conseil
2 Élaborer une structure de gouvernance pour la planification et la présentation de rapport entre : <ul style="list-style-type: none"> • Conseil consultatif • Secrétariat exécutif 	Définition d'une structure de gouvernance du CCUAC	Décembre	Conseil
1 Définir les liens hiérarchiques entre le Conseil consultatif, le secrétariat exécutif et le Département des Affaires politiques	Définition de liens hiérarchiques	Juin	Conseil



REVUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 PAR RAPPORT AU PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

REVUE DE LA STRATÉGIQUE DU CCUAC PAR RAPPORT PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063



aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda
2063 de l'UA

Objectif et
domaine de
priorité

Objectif 2023

Objectif 11 : **National :**
Renforcement des valeurs et des pratiques démocratiques, des principes universels des Droits de l'homme, de la Justice et de l'État de droit

- **Au moins 70% des populations croient que leurs capacités ont été renforcées et qu'elles tiennent les dirigeants responsables**
- **Au moins 70% des populations estiment que l'information est libre et la liberté d'expression réelle**

Domaine de
priorité (1)

Les valeurs et les pratiques démocratiques sont la norme

Plan de mise en œuvre et Stratégie 2017-2021

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

- **Axes stratégiques III :** Activités de coopération et de sensibilisation

- **Objectif IIIa :** Accroître la sensibilisation du grand public sur le rôle du CCUAC ; élaborer et déclencher une action en vue de soutenir la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption

- **Activité 1 :** Élaborer une stratégie de communication du CCUAC:
 - Sensibilisation du grand public
 - Implication des acteurs clés
- **Activité 2 :** Élaborer et valider la note d'orientation sur la proclamation de 2018 comme Année africaine de Lutte contre la Corruption
- **Activité 3 :** Opérationnaliser la note d'orientation sur la proclamation de 2018 Année africaine de la Lutte contre la Corruption
 - Proposition d'activités de traitement ; d'activités préparatoires ; d'activités de gestion des connaissances ; d'activités de plaidoyer et de sensibilisation et d'activités de financement

REVUE DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063



Aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063

Objectif et domaine prioritaire

Objectif 11 : Continental
Renforcement des valeurs et des pratiques démocratiques, des principes universels des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de droit

Domaine prioritaire (1)
Les valeurs et les pratiques démocratiques sont la norme

Objectif 2023

- **Les organes de l'AAG sur la gouvernance sont totalement fonctionnels et opérationnels**

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en oeuvre

Axes stratégiques

- **Axes stratégiques III :** Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs

- **Objectif IIIb:** Renforcer les relations et l'engagement du CCUAC avec les acteurs et les institutions de la gouvernance de l'Union africaine

Activités

- **Activité 3 :** Nommer une personne focale du CCUAC pour l'Architecture africaine de Gouvernance (AAG)
- **Activité 4 :** Opérationnaliser la participation du CCUAC à l'Architecture africaine de Gouvernance (AAG)

REVUE DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063



Aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA

Objectif et domaine prioritaire	Objectif 2023
<p>Objectif 12 : Mise en place à tous les niveaux d'institutions compétentes et d'un leadership nouveau</p> <p>Domaine prioritaire (1) Institutions et leadership</p>	<p>National :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 70% du public reconnaît que le service public est professionnel, capable, neutre et exempt de corruption

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour lutter contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ic: Favoriser l'adoption, par les États Parties d'un code de Conduite harmonisé pour les agents publics 	<ul style="list-style-type: none"> Activité 1 : Élaborer et adopter un Code de Conduite harmonisé au profit des agents publics Activité 3 : Engager les États Parties disposant d'un Code de Conduite des agents publics à aligner le Code de Conduite existant sur le Code conduite harmonisé des agents publics Activité 4 : Engager les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les agents publics à adopter le Code de la Conduite harmonisé des agents publics Activité 5 : Diffuser les résultats des enquêtes régulières sur l'état de la mise en œuvre (et l'impact) des Codes de Conduite harmonisés des Agents publics auprès des Etats parties qui ont ratifié la convention

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063



aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA

Objectif et domaine prioritaire	Objectif 2023
<p>Objectif 12 : Mise en place à tous les niveaux d'institutions compétentes et d'un leadership nouveau</p> <p>Domaine prioritaire (1) Institutions et leadership</p>	<p>Continental</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 70% des Etats Membres mettent en oeuvre la convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la corruption

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Renforcement du cadre juridique pour lutter contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ib : Favoriser et encourager l'adoption par les États Parties d'un cadre juridique efficace et approprié 	<ul style="list-style-type: none"> Activité 1 : Adopter la loi modèle (élaborée avec l'appui de la CEA) en vue d'appuyer une domestication appropriée de la Convention par les États Parties Activité 2 : Encourager les parties disposant d'un cadre juridique de lutte contre la corruption à s'adapter à la loi modèle activité 3: Encourager les États Parties ne disposant pas de cadre juridique de lutte contre la corruption à adopter la loi modèle

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT À L'AGENDA 2063 DE L'UA ET LE PLAN DÉCENNAL DE MISE



Aspiration 3 : Une Afrique de la Bonne Gouvernance, de la Démocratie, du Respect des Droits de l'Homme, de la Justice et de l'État de Droit

Plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Objectif et domaine prioritaire	Objectif 2023	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>Objectif 12 : Mise en place à tous les niveaux d'institutions compétentes et d'un leadership nouveau</p> <p>Domaine prioritaire (1) Institutions et Leadership</p>	<p>Continental</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins 70% des Etats Membres mettent en œuvre la Convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ib : Favoriser et encourager l'adoption, par les Etats Parties, d'un cadre juridique approprié et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> Activité 4 : Demander des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi modèle (et de la convention) par les États Parties qui ont ratifié la Convention Activité 5 : Instituer un programme annuel pour identifier et reconnaître les efforts des États Parties disposant des meilleures pratiques dans la mise en œuvre des dispositions de la convention durant les sommets de l'UA, les ateliers de lutte contre la corruption et la conférence annuelle de lutte contre la corruption



EXAMEN DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021 PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (1/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie du CCUAC 2017-2021 et Plan de mise en oeuvre

Objectifs	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>1 Accélérer la ratification, la domestication, la mise en œuvre et le suivi des Instruments africains des Valeurs partagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Axes stratégiques I : Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif Ia : Encourager la ratification de la convention par les États Parties 	<ul style="list-style-type: none"> Activité 1 : Effectuer des missions de plaidoyer en faveur de la ratification de la Convention dans les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention Activité 2 : Suivre l'état de la ratification de la convention au sein des États Membres de l'Union africaine et produire des rapports annuels au profit du Conseil exécutif
<p>2 Renforcer la synergie, la coordination, la coopération et l'harmonisation des Instruments des Valeurs partagées entre les organes de l'UA, les institutions et les CER sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et les affaires humanitaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> objectif Ib : Favoriser et encourager l'adoption, par les États Parties, du cadre juridique efficace et approprié 	<ul style="list-style-type: none"> Activité 1 : Adopter la loi de référence (élaborée avec l'appui de la CEA) pour favoriser une domestication adéquate de la Convention par les États Parties Activité 2 : Encourager les États Parties disposant d'un cadre légal existant de lutte contre corruption à adapter la loi de référence Activité 3 : Encourager les États Parties ne disposant pas de cadre juridique de lutte contre la corruption à adopter la loi de référence Activité 4 : Commander des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi de référence (et de la convention) par les États Parties

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (2/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie du CCUAC2017- 2021 et Plan de mise en oeuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

1 Accélérer la ratification, la domestication, la mise en œuvre et le suivi des Instruments des Valeurs partagées de l'UA

• **Axes stratégiques I :**
Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption

• **Objectif Ib :**
Favoriser et encourager l'adoption, par les États Parties, d'un cadre juridique approprié et efficace

• **Activité 1 :** Adopter la loi de référence (élaborée avec l'appui de la CEA) en vue de favoriser une domestication adéquate de la convention par les États Parties
 • **Activité 2 :** Encourager les États Parties à adapter/adopter la loi de référence
 • **Activité 3 :** Commander des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi de référence par les États Parties

2 Renforcer la synergie, la coordination, la coopération et l'harmonisation des Instruments des Valeurs partagées entre les organes de l'UA, les institutions et les CER sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et les affaires humanitaires

• **objectif Ic :**
Encourager l'adoption du Code de Conduite harmonisé des Agents publics par les États Parties

• **Activité 1 :** Élaborer et adopter un Code de Conduite harmonisé au profit des Agents publics
 • **Activité 2 :** Mener une étude en vue d'identifier les États Parties ayant des lacunes existantes dans le Code de conduite des Agents publics et les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les Agents publics
 • **Activité 3 :** Engager les États Parties à aligner le Code de Conduite existant sur le Code de conduite harmonisé pour les Agents publics

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE(3/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en oeuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

1 Accélérer la ratification, la domestication, la mise en œuvre et le suivi des instruments des Valeurs Partagées de l'UA

• **Axes stratégiques I :**
Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption

• **Objectif Ic :**
Favoriser l'adoption, par les États Parties, du Code de Conduite harmonisé pour les Agents publics

• **Activité 4:** Engager les États Parties ne disposant pas de Code de conduite pour les Agents publics à adopter le Code de la Conduite harmonisé des fonctionnaires publics

• **Activité 5 :** Faire diffuser les résultats des enquêtes régulières sur l'état de la mise en application (et l'impact) des Codes de conduite harmonisés des Agents publics dans les États Parties qui ont ratifié la convention

2 Renforcer la synergie, la coordination, la coopération et l'harmonisation des Instruments des Valeurs Partagées entre les organe de l'UA, les institutions et les CER sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et les affaires humanitaires

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (4/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie 2017-2021 et Plan de mise en œuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

3 Améliorer la capacité des organes et institutions de l'UA et des CER, à soutenir les États Membres pour renforcer la gouvernance et consolider la démocratie à travers la mise en œuvre du plan d'actions sur les Valeurs Partagées

• **Axes stratégie II :**
Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

• **Objectif IIa :**
Renforcer la capacité des acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption à travers tous les CER

• **Objectif IIb :**
Encourager le partage de connaissance et d'expériences entre les acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption

• **Activité 1 :** Commander une étude en vue d'identifier le déficit de capacités régionales dans la chaîne de poursuite à travers tous les États Parties qui ont ratifié la convention

• **Activité 2 :** Élaborer les programmes de renforcement de capacités régionales en vue de développer les capacités des acteurs de la chaîne de poursuite

• **Activité 3 :** Mettre en œuvre les programmes de renforcement des capacités régionales

• **Activité 1 :** Organiser, avec les acteurs externes, des conférences annuelles au profit des acteurs clés (des organismes de lutte contre la corruption, l'application de loi et le système judiciaire) de la chaîne de poursuite afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption

• **Activité 2 :** Organiser des ateliers régionaux et des conférences à l'intention des acteurs clés de la chaîne de poursuite (organismes de lutte contre la corruption, application de loi et système judiciaire) afin de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (5/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie du CCUAC 2017-2021 et Plan de mise en œuvre

Objectifs	Axes stratégiques	Objectifs	Activités
<p>3 Améliorer la capacité des organes et institutions de l'UA et des CER à appuyer les États Membres en vue de renforcer la gouvernance et consolider la démocratie à travers la mise en œuvre de l'agenda des Valeurs africaines artagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Axes stratégiques II : Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif IIc : Élaborer et rendre accessibles les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 : Établir un réseau de points focaux pour recueillir les données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays • Activité 2 : Débuter la collecte et l'analyse des données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays • Activité 3 : Publier régulièrement et rendre accessibles les données sur les actes de corruption • Activité 4 : Évaluer les instruments existants de mesure de corruption en ce qui concerne leur champ d'application tel que défini par la Convention • Activité 5 : Élaborer de nouvelles méthodes d'analyse sur la nature et l'ampleur de la corruption en Afrique • Activité 6 : Effectuer une étude de référence une fois tous les deux ans sur la conduite et les comportements non éthiques des acteurs clés (par exemple les compagnies multinationales) opérant en Afrique • Activité 7 : Faciliter l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales de lutte contre la corruption

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (6/8)



Objectifs et buts de l'AAG

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en œuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

4 Améliorer la participation communautaire et l'engagement citoyen dans la réalisation de la démocratie, de la gouvernance et du respect des droits de l'homme et des peuples

• **Axes stratégiques III :** Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

• **Objectif IIIa:** Sensibiliser sur le rôle du CCUAC ; Élaborer et exécuter un plan d'action pour appuyer la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption

• **Activité 1 :** Élaborer une stratégie de communication du CCUAC :
 – Sensibilisation du grand public
 – Implication des acteurs clés

• **Activité 2 :** Élaborer et valider le document d'orientation la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption

• **Activité 3 :** Opérationnaliser le document d'orientation sur la proclamation de 2018 Année africaine de Lutte contre la Corruption
 – Proposition d'activités de traitement
 – Proposition d'activités préparatoires ;
 – Proposition d'activités de gestion des connaissances ;
 – Renforcement des activités de coopération et de sensibilisation ; et
 – Proposition d'activités de financement

5 Produire, gérer et diffuser l'information sur l'agenda des Valeurs africaines partagées, la gouvernance démocratique en Afrique

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE (7/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en oeuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

6 Coordonner l'évaluation et les rapports sur la mise en œuvre et la conformité aux principes de l'UA sur la gouvernance et la démocratie tels que prévus par les articles 44, 45 et 49 de la CADHP

- **Axes stratégiques I :** Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption

- **Objectif Ib:** Favoriser et encourager l'adoption, par les États Parties d'un cadre juridique approprié et efficace
- **Objectif Ic:** Favoriser l'adoption du Code de Conduite harmonisé pour les agents publics

- Commander des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi de référence (et de la convention) par les États Parties qui ont ratifié la convention
- Commander et diffuser les résultats des enquêtes régulières sur l'état de la mise en application (et l'impact) des codes de conduite harmonisés des agents publics dans les États Parties qui ont ratifié la convention

EXAMEN DE LA STRATÉGIE DU CCUAC PAR RAPPORT AU CADRE DE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE GOUVERNANCE(8/8)



Objectifs et buts d'AAG

Stratégie 2017-2021 du CCUAC et Plan de mise en oeuvre

Objectifs

Axes stratégiques

Objectifs

Activités

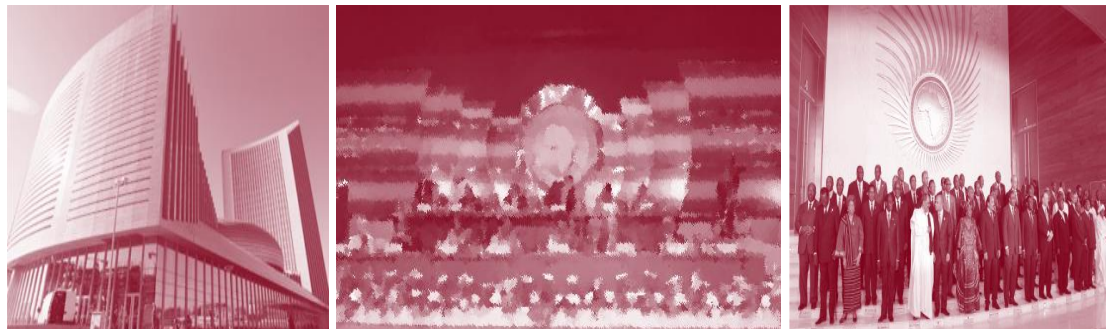
7 Promouvoir le dialogue et partager les leçons comparables, les tendances, les défis, les opportunités et les perspectives pour le renforcement de la gouvernance et de la démocratie parmi des États Membres

• **Axes stratégiques II :**
Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

• **Objectif IIb:**
Encourager le partage de connaissances et d'expériences entre les acteurs de la lutte contre la corruption dans chaque CER

• **Activité 1 :** Organiser, avec les acteurs externes, des conférences annuelles pour les acteurs clés (organismes de lutte contre la corruption, d'application de loi et système judiciaire) de la chaîne de poursuites en vue de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption

• **Activité 2 :** Organiser des ateliers régionaux et des conférences à l'intention des acteurs clés de la chaîne de poursuites (organismes de lutte contre la corruption, d'application de loi et système judiciaire) en vue de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption



Présentation du CCUAC

Examen du Plan Stratégique 2011-2015

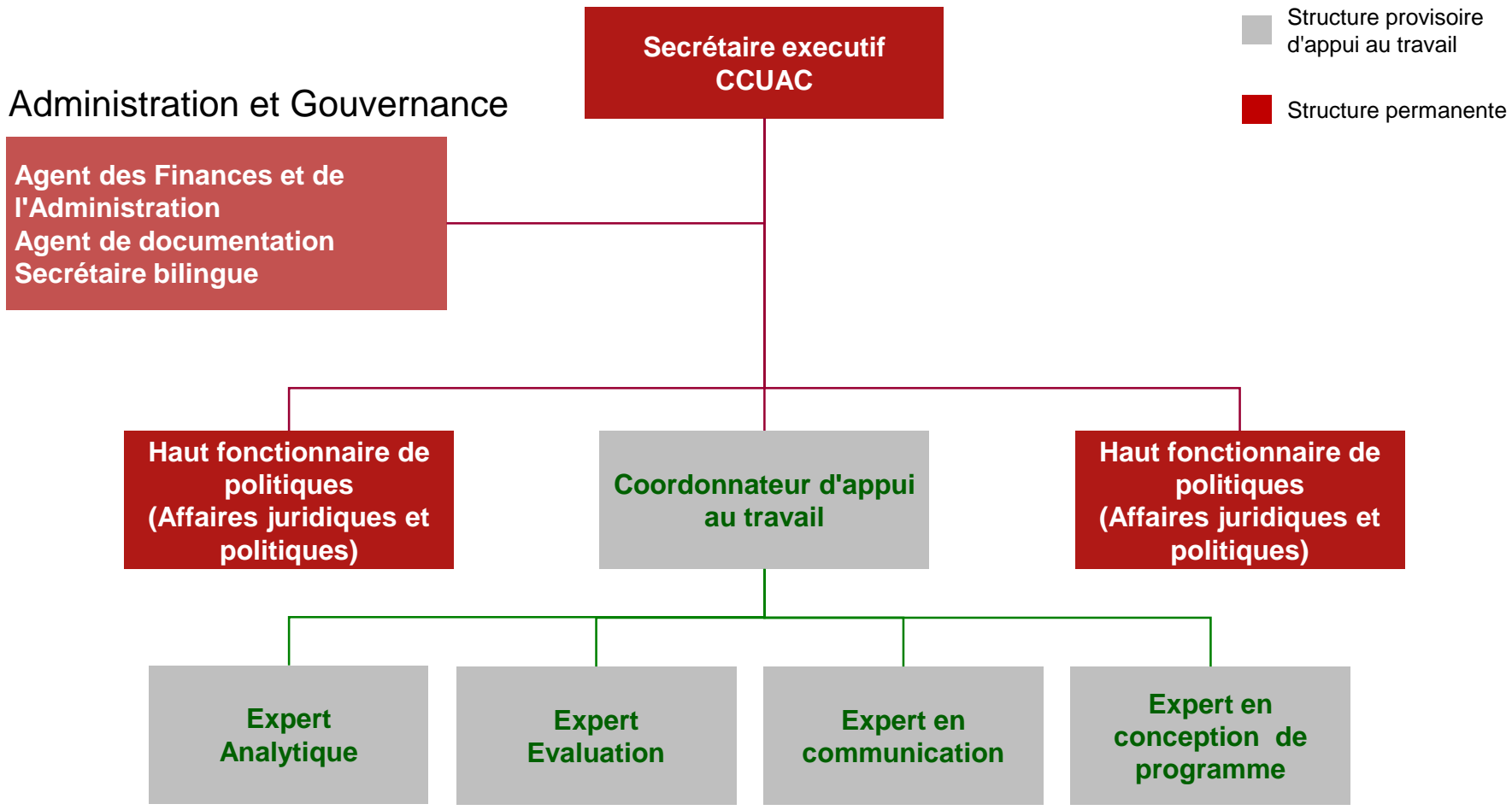
Stratégie 2017-2021 et Plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2017-2021

Annexes

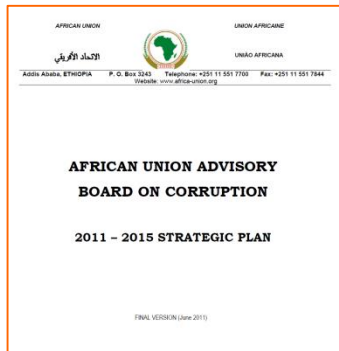


POUR PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE, UNE STRUCTURE PROVISOIRE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE POUR STIMULER LA CAPACITÉ DU SECRÉTARIAT



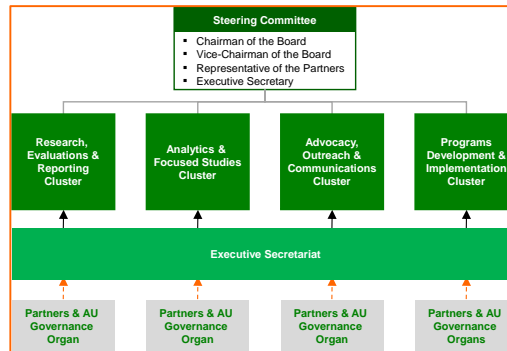
NOUS PROPOSONS UNE STRUCTURE D'EXÉCUTION QUI PUISSE AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE ~5% À ~50% LES 5 PROCHAINES ANNÉES...

Faible mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2015



- La faible mise en œuvre de la stratégie résultant :
 - Des problèmes de moyens
 - Du déficit de qualifications techniques
 - Des rôles peu clairs dans la mise en œuvre entre le Secrétariat et le Conseil
 - Des objectifs trop ambitieux
- Il n'y a aucune raison de croire que la mise en œuvre de la nouvelle stratégie serait différente des autres

Structure de mise en œuvre proposée et critère de conception



Considérations sur la conception

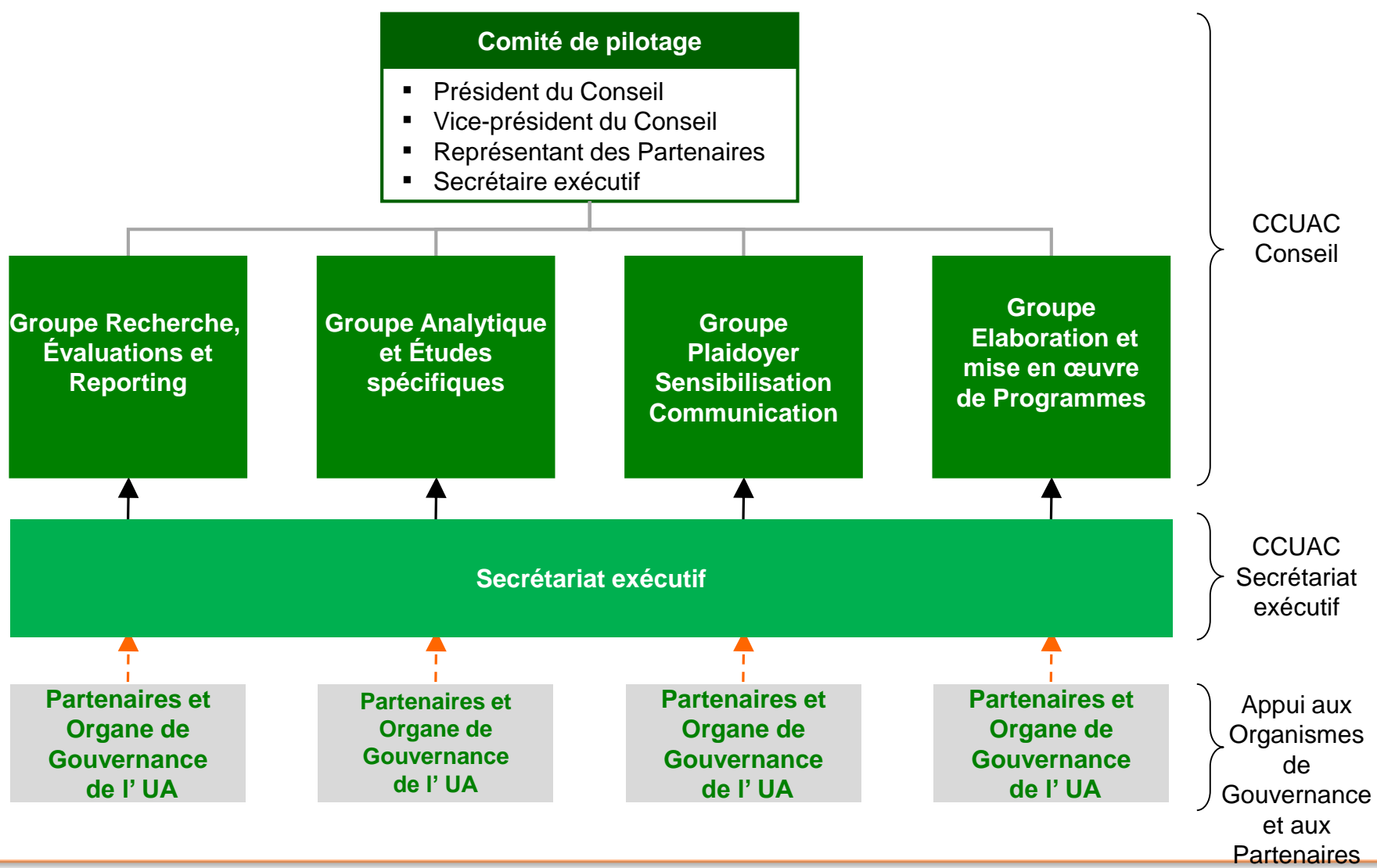
- Renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.
- Une plus grande implication du Conseil dans la mise en œuvre de la stratégie
- Amélioration de la collaboration avec les partenaires et les acteurs :
 - Recrutement - mise en œuvre de la stratégie
 - renforcement de capacités

L'impact attendu de la nouvelle structure

- L'amélioration de la mise en œuvre nécessiterait à court de terme une focalisation sur la structure de mise en œuvre par opposition à d'autres leviers tels que les structures de gestion des performances
- La structure de mise en œuvre proposée tirera profit des ressources des acteurs et mènera à une collaboration étroite (et à une définition des rôles et des responsabilités) au sein du CCUAC
- Cela déboucherait sur une amélioration considérable de la mise en œuvre



... LE MÉCANISME /STRUCTURE D'EXÉCUTION AURAIT, AVEC LES ACTEURS CLÉS, LE MODÈLE D'ORGANIGRAMME SUIVANT.....



... ET LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE SUIVANTE , DÉCRITE POUR TOUS LES ACTEURS CLÉS

Rôle

A

Comité de Pilotage

- Indiquer une direction
- Prendre des décisions ou des recommandations; approuver les objectifs et les plans pendant les sessions du Conseil ou les séances spéciales pour examiner l'exécution du Plan stratégique
- intégrer les Groupes

B

Groupes

- Fournir un leadership quotidien dans la mise en œuvre du programme
- Fournir un leadership dans la résolution des problèmes
- Mobiliser des ressources
- Intégrer les flux de travail

C

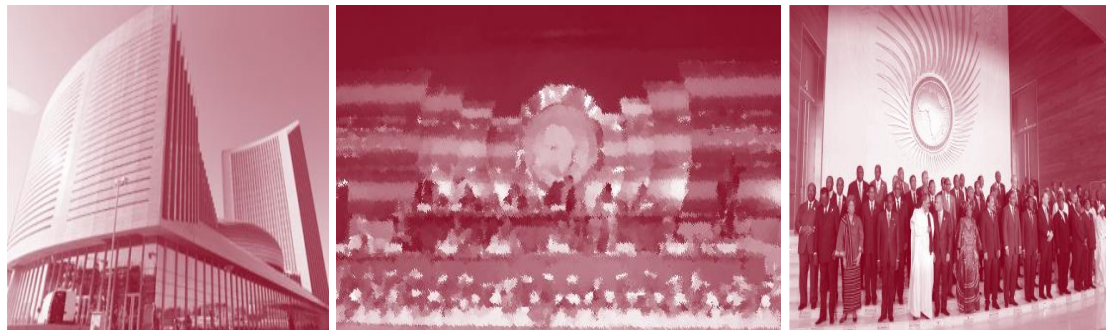
Appui du Secrétariat

- Exécuter des analyses et une mise en œuvre -quotidienne des initiatives stratégiques dans la Stratégie 2017-2021 du CCUAC et le Plan de mise en œuvre

D

Partenaires

- Fournir un appui dans la mise en œuvre-des ressources et des financements
- Fournir une perspective et des conseils globaux
- Fournir les meilleures pratiques internationales



Présentation du CCUAC

Examen du plan stratégique 2011-2015

Stratégie 2017-2021 et plan de mise en œuvre

Leviers du Plan de mise en œuvre 2017-2021

Annexes



CADRE LOGIQUE

Axes stratégique I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>a Encourager la ratification de la convention par Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des missions de recommandation en faveur de la ratification de la convention destinée aux pays n'ayant pas encore ratifié la convention • Suivre l'état de la ratification de la convention au sein des Etats Membres de l'Union africaine et produire des rapports annuels à l'intention du Conseil exécutif 	<ul style="list-style-type: none"> • Une plus large ratification de la convention • Publier régulièrement un rapport annuel sur l'état de la ratification et le soumettre au Conseil exécutif : <ul style="list-style-type: none"> — Les pays qui n'ont pas encore ratifié la convention — Les questions qui militent contre la ratification — Les mesures prises pour résoudre ces questions — Les recommandations relatives aux prochaines étapes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de missions réussies dans les pays qui n'ont pas encore ratifié la convention • Mise en place d'un dispositif de suivi actif pour mettre fin aux problèmes qui militent contre la ratification • Progrès réalisés dans les pays concernés par le dispositif de suivi de la ratification • En décembre chaque année (à partir de 2018), un rapport sur l'état de ratification à publier et à présenter au Conseil exécutif

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour l'éradication de la corruption

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>b Favorise et encourage l'adoption, par les Etats membres, d'un cadre juridique approprié et efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter la loi de référence relative à la lutte contre la corruption (élaborée avec l'appui de la CEA) en vue favoriser la domestication adéquate de la convention par les Etats Parties • Encourager tous les Etats parties disposant d'un cadre juridique de lutte contre la corruption à l'adapter à la loi de référence sur la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la loi de référence par le Conseil exécutif de l'Union africaine • Adaptation et mise en œuvre efficace de la loi de référence sur la lutte contre la corruption par les Etats Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la loi de référence au Conseil exécutif d'ici le mois de janvier 2018 pour adoption • Réalisation d'une étude référentielle pour identifier les écarts entre la loi de référence et les lois des Etats Parties sur la lutte contre la corruption. Étudier pour proposer des stratégies pour combler ces écarts. • Nombre d'ateliers régionaux et nationaux réussis tenus avec les Etats parties pour fournir un appui en vue de l'adaptation des lois actuelles de lutte contre la corruption à la loi de référence • Tous les Etats Parties qui ont ratifié la convention devraient avoir harmonisé les lois actuelles d'ici le mois de décembre 2021

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour l'éradication de la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>b Favoriser et encourager l'adoption, par les Etats Parties, d'un cadre juridique approprié et efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> Encourager tous les Etats Parties ne disposant pas de cadre juridique de lutte contre la corruption à adopter la loi de référence Effectuer des études annuelles pour analyser le niveau de domestication de la loi de référence (et de la convention) par les Etats Parties qui ont ratifié la convention 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement et efficacité des initiatives nationales de lutte contre la corruption au sein des Etats Parties Obtenir une vue d'ensemble des progrès réalisés par les Etats Parties dans la domestication des lois modèles et aperçu sur les défis auxquels est confrontée la domestication 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude référentielle menée pour identifier les Etats parties ne disposant pas de lois relatives à la lutte contre la corruption propose des stratégies invitant les Etats Parties à adopter la loi de référence. Le nombre d'ateliers régionaux et nationaux réussis tenus avec les Etats parties pour fournir un appui en vue de l'adoption de la loi référence Tous les Etats parties qui ont ratifié la convention et ne disposant pas de lois relatives à la lutte contre la corruption devraient avoir adopté les lois modèles d'ici le mois de décembre 2021 Effectuer une étude par an (à compter de décembre 2019) sur le niveau de domestication de la loi et de la convention décrivant : <ul style="list-style-type: none"> Les lacunes de la domestication Recommandations concernant la façon de combler les lacunes

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour l'éradication de la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>b Favoriser et encouragez l'adoption d'un cadre juridique adéquat et efficace par les Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer un programme annuel pour identifier et reconnaître les efforts des Etats parties avec les meilleures pratiques dans l'exécution des dispositions de la convention pendant les sommets de l'AU et la conférence annuelle et les ateliers d'anti-corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les Etats parties à ratifier et domestiquer la convention et à encourager le partage/adoption des meilleures pratiques dans la domestication de la convention 	<ul style="list-style-type: none"> • Critères pour identifier les meilleures pratiques élaborés et partagés d'ici au mois de décembre 2018 • Programme d'identification conçu et développé d'ici au mois de juin 2019 • Programme inaugural d'identification opérationnel d'ici au mois de janvier 2020 avec des programmes annuels tenus chaque mois de janvier
<p>c Favoriser l'adoption du code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics par les Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et adopter un code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un code de conduite modèle pour combattre la corruption dans le service public 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics Elaboré d'ici au mois de décembre 2019 • Code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics soumis au Conseil exécutif et adopté d'ici au mois de janvier 2020

Axe stratégique I

L'amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>C Favoriser l'adoption du code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics par les Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une étude pour identifier les Etats parties ayant des lacunes dans leur code de conduite pour les fonctionnaires publics et les Etats parties sans code de conduite pour les fonctionnaires publics Engager les Etats parties à aligner le code de la conduite existant avec le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une vue détaillée et bien informée sur l'existence d'un code de conduite à travers tous les Etats parties (qui ont ratifié la convention) Code de conduite amélioré et renforcé pour les fonctionnaires publics, en conformité avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public 	<ul style="list-style-type: none"> Une étude de base menée d'ici au mois de juin 2019 pour : <ul style="list-style-type: none"> Identifiez les parties d'état sans code de conduite pour les fonctionnaires publics Lacunes en code de conduite pour les fonctionnaires publics dans les Etats parties ayant déjà un code de conduite existant pour les fonctionnaires publics La recommandation concernant des stratégies d'obtenir des Etats parties de s'adapter ou d'adopter le code de la conduite harmonisé Le nombre d'ateliers réussis tenu entre juin 2019 et décembre 2021 avec tous les Etats parties pour soutenir l'harmonisation de leur code de conduite pour les fonctionnaires publics avec le code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics

CADRE LOGIQUE (6/23)

Axe stratégique I

L'amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>C Favoriser l'adoption du code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics par les Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Engager les Etats parties à aligner le code de la conduite existant avec le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics Engager les Etats parties sans code de conduite pour les fonctionnaires publics à adopter le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics 	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite amélioré et renforcé pour les fonctionnaires publics, en conformité avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public Existence d'un code de conduite pour les fonctionnaires publics, aligné avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Etats parties qui ont ratifié la convention devraient avoir harmonisé le code de conduite en place pour les fonctionnaires publics d'ici au mois de décembre 2021 Le nombre de missions de recommandation réussies effectuées entre juin 2019 et décembre 2021 pour amener les Etats parties (sans code de conduite pour les fonctionnaires publics) à adopter le code de la conduite modèle pour les fonctionnaires publics Le nombre d'ateliers réussis tenus entre juin 2019 et décembre 2021 pour aider les Etats parties à adopter le code de la conduite modèle pour les fonctionnaires publics

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>C Favoriser l'adoption du code de conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics par les Etats Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> Engager les Etats parties sans code de conduite pour les fonctionnaires publics à adopter le code de la conduite harmonisé pour les fonctionnaires publics Commanditer et vulgariser les résultats des sondages réguliers sur l'état d'exécution (impact) des codes de conduite harmonisés pour les fonctionnaires publics à travers les Etats parties qui ont ratifié la convention 	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un code de conduite pour les fonctionnaires publics, aligné avec les meilleures pratiques et capable de parer à la corruption dans le service public Plus grande adoption du code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics à travers les Etats parties qui ont ratifié la convention 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Etats parties qui ont ratifié la convention devraient avoir le code de conduite en place pour les fonctionnaires publics d'ici au mois de décembre 2021 Un sondage conduit annuellement, à compter de décembre 2019 pour : <ul style="list-style-type: none"> Evaluer le progrès fait par les Etats Parties dans l'adoption ou l'adaptant du code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics Identifier les lacunes dans la domestication et la Faire une recommandation concernant des stratégies de combler les lacunes Evaluer l'impact de l'adoption du code de conduite modèle pour les fonctionnaires publics dans les Etats parties qui ont adopté ou adapté le code de conduite modèle

Axe stratégique I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>d Elaborer et mettre en œuvre les stratégies pour faire face aux flux financiers illicites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les flux financiers illicites dans l'article 22 de la convention de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption • Engager les Etats parties qui ont déjà ratifié la convention initiale à ratifier la convention révisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Une plus large concentration de la convention africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption sur la lutte contre les flux financiers illicites • Adoption de la convention révisée par les Etats Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • La clause pertinente du rapport de Mbeki incorporée dans la Convention et la convention modifiée approuvée par le Conseil Exécutif avant décembre 2019 • Le nombre de missions de recommandation réussies effectuées entre janvier 2020 et décembre 2021 pour engager les parties d'état (qui ont déjà ratifié AU-CPCC original) à ratifier la convention modifiée • Convention révisée doit entrer en vigueur d'ici au mois de décembre 2021 c.-à-d. le nombre minimum de ratifications exigées doit être obtenu avant décembre 2021

Axes stratégiques I

Amélioration du cadre juridique pour combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
d Élaborer et mettre en œuvre les stratégies pour faire face à la composante flux financiers illicites de la corruption	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer un programme d'activités pour opérationnaliser l'article 22 révisé de la convention destiné à combattre les flux financiers illicites	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un plan d'action pour faire face aux flux financiers illicites au sein des Etats parties	<ul style="list-style-type: none">• Élaboration du programme avant juin 2020 pour faire face aux flux financiers illicites :<ul style="list-style-type: none">– Proposition de lois modèles devant être élaborées au sujet des marchés publics– Renforcement de l'accès du public aux Budgets nationaux– Un programme de plaidoyer/sensibilisation du public destiné à fournir des informations détaillées sur l'impact économique, social et politique des flux financiers illicites

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>a Renforcer la capacité des acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption à travers toutes les CER</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commander une étude en vue d'identifier le déficit de capacités dans la chaîne des enquêtes et des poursuites en matière de corruption à travers tous les Etats parties qui ont ratifié la Convention • Élaborer des programmes de renforcement des capacités des régions en vue de renforcer les capacités des acteurs clés de la chaine d'investigation et de poursuites • Mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des déficits de capacités à travers toutes les agences de la chaîne d'investigation et de poursuites • Élaboration de programmes de renforcement des capacités des régions • Mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de cinq études sur le déficit de capacités avant décembre 2018 • Cinq programmes de renforcement de capacités doivent être élaborés pour toutes les régions avant le mois de juin 2019 • Lancement et opérationnalisation des programmes de renforcement de capacités dans chacune des cinq régions avant le mois de janvier 2020

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>b Encourager le partage des connaissances et des expérience entre les acteurs nationaux et régionaux de lutte contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des conférences annuelles pour les acteurs clés de la chaîne d'investigation et de poursuites (en rapport avec les acteurs externes) en vue de faciliter le partage des expériences sur la lutte contre la corruption Organiser des ateliers régionaux et des conférences destinés aux acteurs clés de la chaîne d'investigation et de poursuites pour faciliter le partage des expériences dans la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un forum continental pour partager les expériences, les apprentissages et les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption Créer un forum continental pour partager les expériences, les apprentissages et les meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une conférence annuelle de lutte contre la corruption chaque année, à partir de juin 2018 Organisation de deux ateliers régionaux chaque année en mars et septembre, à partir 2019
<p>c Élaborer et rendre accessible les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> Créer un réseau de points focaux pour recueillir les données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une base de données des points focaux (noms, email et numéros de téléphone) 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et engager les points focaux dans tous les États Parties. Mettre les coordonnées dans une base de données avant le mois de juin 2017

CADRE LOGIQUE (12/23)

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption ;

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
C Élaborer et rendre accessible les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Débuter la collecte et l'analyse des données sur les actes de corruption et les infractions connexes par pays • Publier régulièrement et rendre accessible les données sur les actes de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la base de données sur les actes de corruption et les infractions connexes dans tous les États Parties • Publication de la base de données sur les actes de corruption sur le site web du CCUAC et mise à la disposition gratuite du public 	<ul style="list-style-type: none"> • Les données requises sur la corruption et la fréquence des rapports définies avant le mois de septembre 2017 • Formation des points focaux sur la collecte et l'analyse de données avant le mois de mars 2018 • Commencer la collecte des données d'ici le le mois de juin 2018 • Mise au propre de la base de données sur les actes de la corruption et harmonisation des données dans les États Membres avant le mois de septembre 2018 • Téléchargement chaque année sur le site internet de données propres, mise à la disposition du grand public avant le mois de septembre 2019, et ensuite, mise à jour annuelle chaque mois septembre

CADRE LOGIQUE (13/23)

Axes stratégiques II

Renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs de résultats
<p>C Élaborer et rendre accessible les instruments et ressources en matière de lutte contre la corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les instruments existants de mesure de la corruption en ce qui concerne leur champ d'application tel que défini par la convention Développer de nouvelles méthodes d'analyser la nature et la portée de la corruption en Afrique Étude de base de conduite une fois tous les deux ans sur la conduite non conformiste et les comportements des acteurs principaux (par exemple les MNCs) opérant en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Une compréhension plus profond des outils courants de mesure de corruption - forces et faiblesses. Recommandations concernant l'amélioration Développement d'outils nouveaux et améliorés de mesure de corruption convenus au contexte de l'Afrique Compréhension améliorée des conducteurs et de l'impact fondamentaux des comportements non conformistes de MNCs, et recommandations concernant des actions prendre pour réduire/contrer les comportements non conformistes des MNCs 	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'étude détaillée sur les instruments actuels de mesure de la corruption c.-à-d. les forces et les faiblesses et les recommandations pour leur amélioration d'ici le mois de décembre 2019 Les nouveaux outils de mesure de corruption (amélioré) en place avant le mois de décembre 2021 L'étude détaillée sur les comportements non conformistes des MNCs (conducteurs, impact et recommandations concernant la façon des faire face aux comportements non conformistes des, MNCs) doit être préparée avant le mois de juin 2020 Mises à jour bisannuelles de la Commission pour présenter un rapport chaque mois de juin

La stratégie diminue II

Le renforcement de la capacité des États parties à combattre la corruption

Objectifs stratégiques

Activités

Résultats prévus

Indicateurs de résultats

C Développer et rendre accessibles les outils et les ressources anti-corruption

- Faciliter l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales anti-corruption

- Favoriser l'accès des organismes nationaux de lutte contre la corruption aux bases de données internationales pour renforcer la recherche et la poursuite des cas de corruption

- Identifier les bases de données internationales appropriées avant le mois de décembre 2017
- Négocier et permettre d'accéder à tous les corps nationaux de lutte contre la corruption avant le mois de décembre 2018

La stratégie diminue III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>a Améliorer la conscience du grand public du rôle de l'ABC d'AU, développer et opérationnaliser une action pour soutenir la proclamation de 2018 année africaine de lutte contre la Corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du CCUAC : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du grand public • Enclenchement des dépositaires principaux • Elaborer et finaliser le document conceptuel sur la proclamation de 2018 année de l'Afrique de l'Anti-Corruption • Operationalization du document conceptuel sur la déclaration de 2018 année de l'Afrique de l'Anti-Corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de communication opérationnelle pour une meilleure sensibilisation sur le CCUAC et son rôle dans la lutte contre la corruption • Plan structuré décrivant le rôle du CCUAC dans la mise en œuvre de la proclamation de 2018 année africaine de lutte contre la corruption • Examen de progrès fait jusqu'ici, évaluation de ce qui doit toujours être fait et des nouvelles stratégies pour confronter de nouveaux défis de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de communications et d'engagement des parties prenantes abordant les éléments proactifs et passifs développés avant le mois de décembre 2017 • Stratégie de communications opérationnelle avant le mois de janvier 2018 • Plan opérationnel finalisé et validé (Par la Commission de l'UA) intégrant la réaction de tous les membres du conseil avant le mois de juin 2017 • Plan d'action de suivi et cycle de revue pour suivre la réaction/le progrès prêts d'ici au mois de juillet 2017 • Document conceptuel opérationnel d'ici au mois de août 2017

Axe stratégique III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
b Renforcer les rapports et l'engagement du CCUAC avec les institutions de gouvernance de l'UA et les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développe conjointement avec les acteurs internes le programme régional anti-corruption de l'Afrique pour 2019-2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme structuré en place pour sensibiliser systématiquement sur la lutte contre la corruption dans les Etats parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme régional anti-corruption développé et validé par le conseil avant le mois de décembre 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • Mette en application le programme régional anti-corruption pour l'Afrique 2019-2023 en même temps que les acteurs internes de l'UA 	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme structuré en place pour sensibiliser systématiquement et sur la lutte contre la corruption dans les Etats parties soit mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • L'action de suivi et le cycle de revue pour suivre l'état d'avancement en place avant le mois de décembre 2018 • Programme régional anti-corruption opérationnel avant le mois de janvier 2019
	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer un personne focale du CCUAC pour l'architecture africaine de gouvernance (AAG) 	<ul style="list-style-type: none"> • Personne focale coordonnant la participation du CCUAC à l'AAG en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Personne focale de l'Architecture africaine de gouvernance désignée avant le mois de juin 2017
	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser la participation du CCUAC à l'Architecture africaine de gouvernement (AAG) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation pleine et régulière du CCUAC dans l'Architecture africaine de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme en place décrivant la participation du CCUAC dans l'AAG avant le mois de décembre 2017 avec pleine participation avant le mois de janvier 2018

Axe stratégique III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
b Renforcer les rapports et l'engagement du CCUAC avec les institutions de gouvernance de l'UA et les partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les programmes potentiels pour la collaboration commune avec la cour africaine et l'UNECA dans les domaines de l'élaboration et de l'exécution par exemple, la stratégie de communications avec la cour africaine	<ul style="list-style-type: none">• Aider le CCUAC à faire face aux contraintes de personnel tout en renforçant la collaboration avec d'autres organes	<ul style="list-style-type: none">• Liste des programmes potentiels (du plan stratégique) pour la collaboration commune dans la conception et l'exécution prête avant le mois de septembre 2017

Axe stratégique III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
C Renforcer les rapports du CCUAC avec les acteurs es externes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et localiser des partenaires extérieurs potentiels appuis dans les domaines du financement, du renforcement des capacités et de l'exécution de programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une approche structurée pour assurer un engagement cohérent avec les acteurs externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des partenaires externes accomplie d'ici au mois de juin 2017
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouvelles stratégies de partenariat entre le CCUAC et les acteurs externes à travers tous les secteurs identifiés pour mener des dialogues structurés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une approche structurée pour assurer un engagement cohérent avec les acteurs externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation et mise en place des stratégies de partenariat pour traiter des questions de financement, de renforcement des capacité et d'exécution de programmes d'ici au mois de septembre 2017
	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser de Nouvelles stratégies d'association à travers tous les trois secteurs identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une approche structurée pour assurer un engagement cohérent avec les acteurs externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles stratégies de partenariat opérationnelles avant le mois de décembre 2017
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre une stratégie pour renouer et renforcer les rapports tendus avec les partenaires externes critiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement renouvelés et rapports renforcés avec les partenaires précédents 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une Stratégie pour renouer des partenariats tendus avant le mois de septembre 2017 • Stratégie opérationnelle pour le mois de décembre 2017

Axe stratégique III

Le renforcement des activités de coopération et de sensibilisation

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>d Assurer la fourniture aa temps de locaux qui répondent aux exigences opérationnelles du conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conception et opérationnalisation des activités du Comité conjoint de Facilitation • Développer et obtenir l'approbation des plans architecturaux finals • Démarrage de la construction du siège du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (UA-CCC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un Comité composé du CCUAC, de la Commission de l'UA et des représentants du gouvernement de la Tanzanie, chargé de mettre en application l'accord de siège • Les plans architecturaux et le calendrier de construction du siège du CCUAC développés et approuvés par le Comité conjoint de Facilitation • Construction des locaux permanents démarrée 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les membres du Comité conjoint de Facilitation d'ici au mois de juin 2017 • Le Comité conjoint de Facilitation constitué et opérationnel d'ici au mois de juin 2018 • Plans architecturaux et calendrier de construction en place d'ici au mois de juin 2019 • Mobilisation de l'entrepreneur au site et commencement de la construction des locaux du siège du CCUAC d'ici au mois de juin 2021

Axes stratégiques IV

Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
<p>a Remédier aux contraintes de ressource du secrétariat et augmenter ses possibilités de réalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le recrutement de permanents (Hauts fonctionnaires) pour doter la structure permanente d'un: <ul style="list-style-type: none"> Haut fonctionnaire pour les questions économiques, statistiques Haut fonctionnaire pour les questions juridiques et politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de prise de décision politique du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser le recrutement d'un Haut fonctionnaire pour les (questions économiques, statistiques) et Haut fonctionnaire pour les (questions juridiques et politiques) d'ici au mois de décembre 2017
	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et valider une structure provisoire de mise en œuvre pour soutenir le secrétariat dans la réalisation de la stratégie 2017-2021 et du plan d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les possibilités de réalisation du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et valider la structure provisoire de réalisation du CCUAC d'ici au mois de juin 2017
	<ul style="list-style-type: none"> Engagez les associés externes fournir la structure de soutènement provisoire de la livraison pour faciliter l'exécution du plan stratégique par des détachements ou pour diriger l'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcez les possibilités de réalisation du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> Structure provisoire de réalisation entièrement dotée de personnel avant le mois de décembre 2017

Axes stratégiques IV

Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
a Le renforcement des capacités techniques du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder aa l'analyse et l'audit du rôle-spécifique des lacunes de qualification pour tous le personnel de secrétariat du CCUAC et les membres du conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les lacunes d'aptitudes en vue de les combler, en renforçant de ce fait les capacités du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Engager un consultant externe pour effectuer une évaluation d'espace de qualifications d'ici au mois de septembre 2018 • Le rapport d'évaluation des lacunes de qualification et les recommandations prêts avant le mois de décembre 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités pour combler des lacune de qualifications s identifiées pour tout le personnel du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les lacunes d'aptitudes en vue de les combler, en renforçant de ce fait les capacités du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme de développement des capacités (basé sur les recommandations du consultant) doit être élaboré avant le mois de mars 2019 • Programme de développement des capacités opérationnel avant le mois de juin 2019
	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre un programme d'induction pour les nouveaux membres du conseil pour assurer la continuité dans l'exécution des initiatives stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les lacunes d'aptitudes en vue de les combler, en renforçant de ce fait les capacités du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et obtenir la validation du conseil pour un programme d'induction du Conseil avant le mois de septembre 2018 • Programme d'induction du Conseil opérationnel d'ici au mois de janvier 2019

Axes stratégiques l'IV

Le renforcement des capacités institutionnelles du Conseil et du Secrétariat.

Objectifs stratégiques	Activités	Résultats prévus	Indicateurs de résultats
b Définir la structure de gouvernance entre le Conseil et le Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> Développer et mettre en œuvre une stratégie de transition entre les conseils sortants et entrants 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'exécution continue des affaires du CCUAC en tant qu'activités habituelles et initiatives stratégiques avec une rupture minimale entre les changements de conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de transition du conseil prêt au mois de décembre 2017 Plan de transition de conseil opérationnel au mois de janvier 2018
	<ul style="list-style-type: none"> Développer une structure de gouvernement pour la planification et la production de rapport entre le conseil consultatif et le secrétariat exécutif 	<ul style="list-style-type: none"> Définir clairement les rôles du conseil et du secrétariat pour assurer le fonctionnement sans heurt du CCUAC 	<ul style="list-style-type: none"> Structure de gouvernance entre le conseil consultatif et le Secrétariat exécutif en place d'ici au mois de décembre 2017
	<ul style="list-style-type: none"> Définir les relations de production de report entre le conseil consultatif, le secrétariat exécutif et le département des affaires politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'indépendance de l'ABC d'AU tout en renforçant les relations de travail avec le département des affaires politiques 	<ul style="list-style-type: none"> La structure des relations de production de report entre le conseil consultatif, le secrétariat exécutif et le département des affaires politiques développée et intégrée avec tous les acteurs d'ici au mois de juin 2018

FIN

2017

Note Conceptuelle sur Projet 2018 Déclaration de 2018, Année de la Lutte Contre la Corruption en Afrique Thème : « Vaincre la Corruption : Une Option Viable de Transformation De L'Afrique »

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3606>

Downloaded from African Union Common Repository